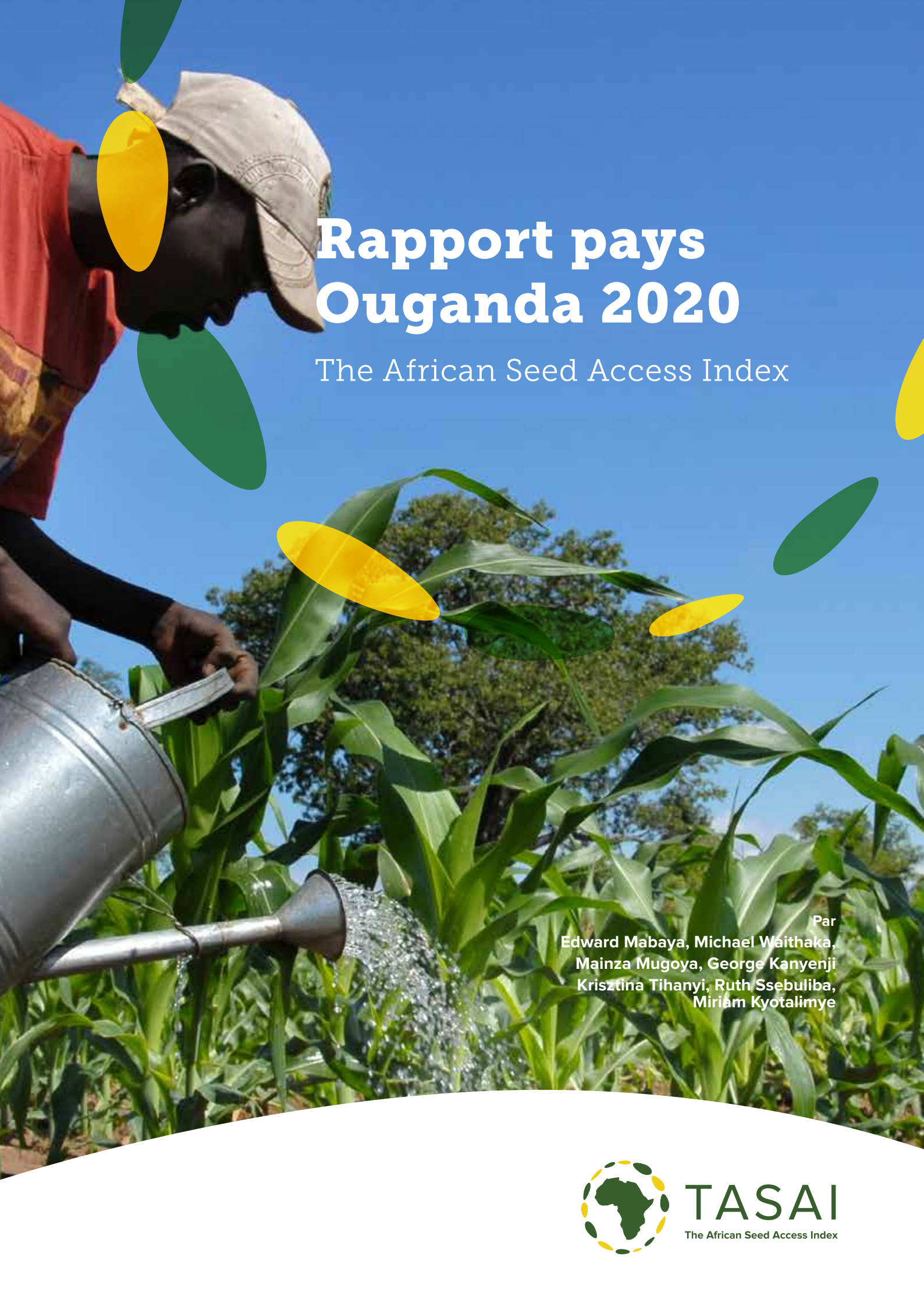


A photograph of a person wearing a light-colored cap and a red shirt, watering a field of tall green corn plants with a silver watering can. The background is a clear blue sky. The image is decorated with several large, semi-transparent green and yellow oval shapes.

Rapport pays Ouganda 2020

The African Seed Access Index

Par

Edward Mabaya, Michael Waithaka,
Mainza Mugoya, George Kanyenji
Krisztina Tihanyi, Ruth Ssebuliba,
Miriam Kyotalimye



TASAI
The African Seed Access Index

Rapport pays Ouganda 2020

The African Seed Access Index

Par

Edward Mabaya
Michael Waithaka
Krisztina Tihanyi
Mainza Mugoya
George Kanyenji
Ruth Ssebuliba
Miriam Kyotalimye

Revu par

Nelson Masereka
John Jagwe

Avril 2022

Les observations de ce rapport ont été présentées aux acteurs du secteur semencier lors d'une réunion de diffusion TASAI, qui s'est tenue à Kampala en Ouganda le 7 septembre 2021. Cette version intègre les commentaires reçus lors de cette réunion.

Pour citer cette publication : Mabaya, E., Waithaka, M., Tihanyi, K., Mugoya, M., Kanyenji, G., Ssebuliba, R. et Kyotalimye, M. 2021. Étude pays Ouganda 2020 - The African Seed Access Index (version de avril 2022).



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	5
COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR	11
POLITIQUES ET RÉGLEMENTATION SEMENCIÈRES	17
APPUI INSTITUTIONNEL	23
SERVICE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES	26
CONCLUSION	29
RÉFÉRENCES.....	30



LISTE DES ACRONYMES:

ACDP	Programme de Développement du Cluster Agricole
CIAT	Centre International d'Agriculture Tropicale
CIMMYT	Centre International d'Amélioration du Maïs et du Blé
CGIAR	Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
DUS	Distinction, Uniformité et Stabilité
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
ISSD	Développement Intégré du Secteur Semencier
MAAIF	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MaRCCI	Centre Régional pour l'Amélioration des Cultures de l'Université de Makerere
NAADS	Services Nationaux de Conseil Agricole
NaCRRRI	Institut de Recherche National sur les Ressources en Cultures
NARO	Organisation Nationale de Recherche Agricole
NaSARRI	Institut National de Recherche sur les Ressources Semi-arides
NSB	Conseil National des Semences
NSCS	Services Nationaux de Certification des Semences
NVRC	Comité National d'Homologation des Variétés
OPV	Variété à Pollinisation Libre
OWC	Opération Création de Richesse
PQIS	Services d'Inspection Phytosanitaire et de Quarantaine
PVP	Protection des Variétés de Plantes
QDS	Semences de Qualité Déclarée
UBOS	Bureau des Statistiques de l'Ouganda
UNADA	Association Nationale des Vendeurs d'Intrants Agricoles de l'Ouganda
USTA	Association Professionnelle Semencière de l'Ouganda
VCU	Valeur de Culture et d'Utilisation
ZARDI	Institut de Développement et de Recherche Agricole Zonale

INTRODUCTION

L'utilisation accrue de technologies visant à stimuler la productivité, y compris la mécanisation, l'irrigation, la fertilisation et les semences améliorées, est fondamentale pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique. Pour les grandes cultures, un secteur semencier formel compétitif est clé pour assurer la disponibilité ponctuelle de semences de haute qualité, provenant de variétés améliorées et adaptées, à des prix accessibles aux petits exploitants. Les semences améliorées peuvent être porteuses d'une technologie de pointe pour les agriculteurs, y compris des rendements supérieurs, une résistance aux maladies et nuisibles, une adaptation aux changements climatiques, des pertes post-récolte réduites et une meilleure valeur nutritionnelle. Pour faciliter la distribution de ces avantages aux petits exploitants agricoles, The African Seed Access Index (TASAI) conduit des évaluations du secteur semencier au niveau national et utilise les observations pour encourager les décideurs du secteur public et les agences de développement à créer et à maintenir un environnement propice au développement accéléré de systèmes semenciers formels compétitifs, au service des petits exploitants agricoles africains

Ce compte-rendu résume les principales observations de l'étude conduite par TASAI en 2020, visant à évaluer les performances structurelles et économiques du secteur formel des semences en Ouganda. Les études TASAI se concentrent sur les quatre cultures de céréales et de légumineuses importantes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'un pays (les « quatre cultures cibles »). Dans l'étude 2020 sur l'Ouganda, ces cultures sont le maïs, le haricot, le millet et le sorgho. Ces quatre cultures couvrent 95% de la superficie totale récoltée. (FAOSTAT, 2020)¹.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LE SECTEUR FORMEL DES SEMENCES EN OUGANDA

Le secteur semencier ougandais est constitué de trois secteurs : le secteur informel, le secteur semi-formel et le secteur formel. Ce rapport pays se concentre quasiment exclusivement sur le secteur formel des semences.

Le secteur informel fait référence au système selon lequel les semences sont produites, maintenues et distribuées par des réseaux informels. Ces activités « ont tendance à être décentralisées et à évoluer autour d'entrepreneurs locaux, de banques de semences, de production semencière fondée sur la communauté ou des villages de semences » (McGuire and Sperling, 2016). La plupart du temps, les exploitants agricoles gardent les semences de la récolte précédente et les échangent avec leurs voisins, leurs proches et à

travers des marchés ruraux. Les semences provenant de ce système offrent une pureté variétale et une qualité physique et sanitaire variables. En Ouganda, 85% des besoins en semences du pays sont fournis par le secteur informel. (République d'Ouganda 2015).

Le secteur semi-formel fait le pont entre les systèmes formels et informels. Ce système se réfère généralement au système de Semences de Qualité Déclarée tel que défini par le Document sur la Production et Protection Végétale de 2006 de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). En Ouganda, dans le cadre de ce système, les Entreprises Semencières Locales (LSB) multiplient les semences de variétés améliorées avec un contrôle qualité minimal des Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS). Ces classes de semences, que l'on appelle Semences de Qualité Déclarée (QDS), peuvent être vendues uniquement dans les districts où elles ont été produites.

Le secteur formel est une chaîne de valeur structurée et réglementée visant à produire des semences de variétés améliorées. Ce processus implique de nombreux acteurs et institutions dont les activités vont de la sélection des variétés à la multiplication, au tri-conditionnement et à la distribution des semences certifiées. Les différentes étapes de la production des semences améliorées sont régulées par les gouvernements sur la base de réglementations et normes officielles. La vente des semences provenant de ce système s'effectue par le biais de canaux de distribution limités, tels que des entreprises/producteurs semenciers enregistrés et des vendeurs d'intrants agricoles. Le gouvernement estime que l'utilisation de semences certifiées des quatre cultures était de 59% (maïs), 54% (sorgho), 20% (haricot) et 13% (millet) (République d'Ouganda, 2015).

¹ FAOSTAT <http://www.fao.org/faostat/en/#data/QC>





La politique nationale des semences de l'Ouganda vise à guider, à promouvoir et à réguler le secteur semencier afin d'assurer la disponibilité et l'accès à des semences sûres et de haute qualité pour toutes les parties prenantes (République d'Ouganda, 2018). À cette fin, le gouvernement encourage une transition graduelle du secteur informel vers un secteur formel en pilotant les semences QDS, les services de conseil agricole et en fournissant des semences améliorées propres aux fermiers (République d'Ouganda, 2018).

Le tableau 1 liste les principales agences responsables des divers aspects du secteur formel des semences en Ouganda. Les agences/ services gouvernementaux incluent les NSCS et PQIS, la NARO (et ses instituts NaCCRI et NaSARRI), le MaRCCI et les NAADS, et NARO Holdings Ltd. Les acteurs du secteur privé incluent des entreprises semencières locales et étrangères dirigées par l'Association Professionnelle Semencière de l'Ouganda (USTA) et les vendeurs d'intrants agricoles sous la houlette de l'Association des Vendeurs d'Intrants Agricoles de l'Ouganda (UNADA).

Tableau 1: Acteurs clés du secteur formel des semences en Ouganda

RÔLE	ACTEURS CLÉS
Recherche et amélioration des plantes	Institut de Recherche National sur les Ressources en Cultures (NaCCRI), Institut de Recherche National sur les Ressources Semi-Arides (NaSARRI), Centre Régional pour l'Amélioration des Cultures de l'Université de Makerere (MaRCCI), centres du Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale (CGIAR), universités étrangères
Homologation variétale et réglementation	Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS), Comité National d'Homologation des Variétés (NVRC)
Production et tri-conditionnement des semences	Entreprises semencières (locales et étrangères), laboratoires semenciers privés
Éducation, formation et vulgarisation	Entreprises semencières, Association Professionnelle Semencière de l'Ouganda (USTA), Association Nationale des Vendeurs d'Intrants Agricoles de l'Ouganda (UNADA), Organisations Non-Gouvernementales (ONG), Services de Vulgarisation Agricole
Distribution et vente	Entreprises semencières, vendeurs d'intrants agricoles, Services Nationaux de Conseil Agricole (NAADS)



MÉTHODOLOGIE

Les études TASAI couvrent 22 indicateurs divisés en 5 catégories: **Recherche et développement**, **Compétitivité du secteur**, **Politique et réglementations semencières**, **Appui institutionnel** et **Service aux petits exploitants agricoles** (Tableau 2). Dans la plupart des études TASAI, la majorité des données relatives aux performances proviennent de l'année précédant l'année de conduite de l'étude (« l'année d'étude »). En effet, ce sont les données les plus récentes disponibles. De ce fait, les données rapportées dans ce rapport pays proviennent principalement de 2019 ; toutefois, lorsque des données sont disponibles pour 2020, elles sont intégrées dans le rapport.

Tableau 2: Indicateurs TASAI

	Spécifique à une culture	Impact sur l'accès aux semences
A. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
A1. Adéquation des sélectionneurs actifs	Oui	+
A2. Nombre de variétés introduites	Oui	+
A3. Nombre de variétés dotées d'attributs/de caractéristiques 'spéciales'	Oui	+
A4. Disponibilité des semences de base	Oui	+
B. COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE		
B1. Nombre d'entreprises/producteurs semenciers actifs	Oui	+
B2. Quantité de semences produites et vendues	Oui	+
B3. Nombre de variétés vendues et abandonnées	Oui	+
B4. Âge moyen des variétés vendues	Oui	-
B5. Concentration du marché	Oui	-
B6. Part de marché des entreprises semencières publiques	Oui	-
B7. Efficacité des processus d'import/export des semences	Oui	+
C. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS DES SEMENCES		
C1. Durée et coût du processus d'introduction des variétés	Oui	-
C2. Statut et implémentation du cadre politique national des semences	Non	+/-
C3. Harmonisation avec les réglementations régionales	Non	+
C4. Adéquation des efforts pour éradiquer les semences contrefaites	Non	+
C5. Utilisation des subventions gouvernementales	Non	+/-
D. APPUI INSTITUTIONNEL		
D1. Performance de l'association nationale des semences	Non	+
D2. Adéquation des services d'inspection des semences	Non	+
E. SERVICE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES		
E1. Disponibilité des services de développement agricole pour les petits exploitants agricoles	Non	+
E2. Concentration du réseau des négociants agricoles	Non	+
E3. Disponibilité des semences en petits conditionnements	Oui	+
E4. Rapport du prix semences/céréales au moment de la plantation	Oui	-



Pour évaluer les progrès du secteur formel des semences en Ouganda, ce rapport pays compare les observations des précédentes études TASAI menées en 2013, 2015 et 2017. De plus, TASAI a conduit des études similaires dans 20 autres pays africains, ce rapport fait donc également des comparaisons pertinentes entre pays. Il est important de noter que dans certains cas, nous comparons l'Ouganda et le Kenya, et ce pour les raisons suivantes : (i) ces deux pays voisins ont des relations commerciales étroites, ii) ils suivent les mêmes processus semenciers harmonisés, iii) dans les cas où un pays a fait plus de progrès, c'est une leçon utile pour l'autre pays, et iv) pour les deux pays, nous avons des données comparables provenant d'études pays menées depuis 2013.

En s'appuyant sur les outils d'enquête de TASAI, le recueil de données s'est concentré sur trois types d'acteurs clés du secteur semencier : les entreprises semencières, les sélectionneurs de plantes et les représentants d'entités gouvernementales actives dans le secteur semencier du pays. Parmi ceux-ci, les entreprises semencières ont été la principale source de renseignements. Pour plusieurs indicateurs, TASAI a complété les données quantitatives avec des évaluations de satisfaction sur divers aspects du secteur semencier en Ouganda, rapportées par les personnes interrogées sur une échelle de 0 à 100, avec les intervalles suivants: 0-19,99% **très faible**, 20-39,99% **faible**, 40-59,99% **moyen**, 60-79,99% **bon**, et 80-100% **excellent**.

En 2019, le registre des Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS) comptait 42 entreprises semencières. 7 de ces entreprises ne répondaient au critère permettant de les inclure dans l'échantillon de TASAI, soit parce qu'elles ne travaillaient pas sur les cultures cibles de cette étude, (6

entreprises), soit parce qu'elles étaient un débouché exclusif pour l'une des entreprises semencières déjà incluses dans l'enquête de TASAI (1 entreprise). Les 35 entreprises restantes étaient éligibles pour l'étude, étant enregistrées pour la production et la commercialisation des semences d'une ou plus des quatre cultures cibles, maïs, haricot, sorgho et millet, en 2019. Parmi ces 35 entreprises semencières, 24 ont répondu à l'enquête, comme détaillé dans le tableau 3. Les 11 autres entreprises semencières n'ont pas été incluses dans l'étude : une entreprise était inactive en 2019, tandis que les 10 autres ont refusé de répondre à l'enquête. La majorité de ces dernières étaient des entreprises semencières nouvellement établies qui produisaient de faibles volumes de semences.

En plus des entreprises semencières, l'enquête a ciblé les institutions gouvernementales suivantes : les Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS), la Division des Services d'Inspection Phytosanitaire et de Quarantaine (PQIS), un service de vulgarisation au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAAIF) et les Services Nationaux de Conseil Agricole (NAADS). De plus, l'étude a ciblé les deux instituts de recherche agricole : l'Organisation Nationale de Recherche Agricole (NARO) et le Centre Régional pour l'Amélioration des Cultures de l'Université de Makerere (MaCCRI). L'enquête a contacté plusieurs entités du secteur privé, des partenaires de développement et des ONG. Des données secondaires ont été récupérées sur les sites internet, y compris celui du Bureau des Statistiques de l'Ouganda (UBOS) et du MAAIF. Les documents réglementaires du secteur semencier indisponibles sur internet ont été récupérés en version papier auprès des NSCS ou de l'imprimeur du gouvernement.

Tableau 3 : Répartition des entreprises interrogées par activité et culture

Culture	Nombre d'entreprises semencières interrogées pour cette étude (sur 24 interrogées) qui:			Nombre total d'entreprises semencières
	Produisaient	Nettoyaient	Vendaient	
 Maïs	19	19	23	23
 Haricot	17	17	17	17
 Millet	4	5	5	5
 Sorgho	12	14	14	14
Total	21	21	24	24²

2 Le nombre total d'entreprises semencières est inférieur à la somme des totaux pour chaque culture car la plupart des entreprises semencières travaillent avec plusieurs cultures.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NOMBRE ET ADÉQUATION DES SÉLECTIONNEURS ACTIFS

Un système semencier opérationnel nécessite des programmes de sélection publics et privés dynamiques pour développer des variétés améliorées qui répondent aux besoins des exploitants agricoles et des consommateurs. Le nombre de sélectionneurs actifs indique le niveau d'investissement dans la recherche et le développement³. Au-delà du suivi du nombre de sélectionneurs travaillant sur les quatre cultures cibles, cette étude mesure également le degré de satisfaction rapporté par les entreprises semencières vis-à-vis des programmes de sélection publics. Ces derniers sont souvent une bonne indication de la capacité des sélectionneurs actifs au sein des institutions publiques à produire de nouvelles variétés.

En 2019, l'Ouganda comptait 11 sélectionneurs actifs pour les quatre cultures cibles : le maïs, le haricot, le millet et le sorgho. 10 de ces sélectionneurs étaient employés dans le secteur public (tableau 4). Sur les 11 sélectionneurs, 5 travaillaient sur le maïs et étaient employés par les deux programmes de sélection de maïs de la NARO : l'Institut de Recherche National sur les Ressources en Cultures (NaCCRI) et l'Institut National de Développement et de Recherche Agricole Zonale de Buginyanya (Bugi ZARDI). Deux des trois sélectionneurs de haricot travaillaient dans le secteur public au NaCCRI, tandis que le troisième sélectionneur était employé par une entreprise semencière privée. L'Ouganda comptait un seul sélectionneur de millet en 2019, employé par l'Institut de Recherche National sur les Ressources Semi

Arides (NaSARRI). Enfin, sur les trois sélectionneurs de sorgho, un était employé au Centre Régional pour l'Amélioration des Cultures de l'Université de Makerere (MaRCCI), tandis que les deux autres étaient employés par le NaSARRI.

Le travail de sélection du sorgho au Centre Régional d'Excellence du MaRCCI est financé par la Banque Mondiale par l'intermédiaire du projet des Centres d'Excellence d'Afrique. En plus de son travail dans la sélection, le MaRCCI forme également les sélectionneurs de plantes. Entre 2017 et 2019, le centre régional avait intégré 33 doctorants pour la sélection de plantes (Edema et al, 2018).

Globalement, le nombre de sélectionneurs actifs a baissé, passant de 15 en 2017 (Mabaya et al., 2019) à 11 en 2019. Les entreprises semencières ont qualifié leur satisfaction vis-à-vis de l'adéquation des sélectionneurs de « bonne » pour le maïs (67%), le haricot (63%) et le sorgho (60%) et de « moyenne » (47%) pour le millet. Les taux élevés de satisfaction vis-à-vis des sélectionneurs de maïs peuvent être attribués au nombre relativement important de sélectionneurs de maïs. Malgré des taux assez élevés pour le haricot et le sorgho, certaines des entreprises semencières avaient des griefs à l'encontre des sélectionneurs. Par exemple, certaines entreprises semencières ont observé que les sélectionneurs de haricot et de sorgho avaient été très peu actifs dans la diffusion de leurs variétés et n'avaient pas impliqué les entreprises dans le développement de nouvelles variétés. Les taux ont également baissé entre 2017 et 2019 pour le maïs (de 72% à 67%) et pour le haricot (de 80% à 63%) (tableau 4). Le taux a légèrement augmenté pour les sélectionneurs de sorgho, passant de « moyen » (55%) en 2017 à « bon » (60%) en 2019. Cette évolution peut être attribuée au nouveau programme de sélection du sorgho du MaRCCI.

3 TASAI définit un "sélectionneur actif" comme un sélectionneur engagé à l'heure actuelle dans la sélection/le maintien d'une variété ou comme un sélectionneur qui avait soit développé et homologué au moins une variété ou développait une variété d'une culture d'intérêt au moment de l'étude TASAI. En Ouganda, les sélectionneurs actifs sont également domiciliés dans le pays.

Tableau 4 : Nombre et adéquation des sélectionneurs actifs en Ouganda

Culture	Nombre de sélectionneurs publics	Nombre de sélectionneurs privés	Nombre total de sélectionneurs		Taux de satisfaction (sur 100%)	
	2019	2019	2017	2019	2017	2019
 Maïs	5	0	7	5	72%	67%
 Haricot	2	1	4	3	80%	63%
 Millet	1	0	2	1	40%	47%
 Sorgho	3	0	2	3 ⁴	55%	60%
Total	10	1	15	11		

très faible faible moyen bon excellent

4 Le sélectionneur de millet est également un sélectionneur de sorgho. C'est la raison pour laquelle le nombre total de sélectionneurs est de 11 et non pas de 12.

VARIÉTÉS HOMOLOGUÉES LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

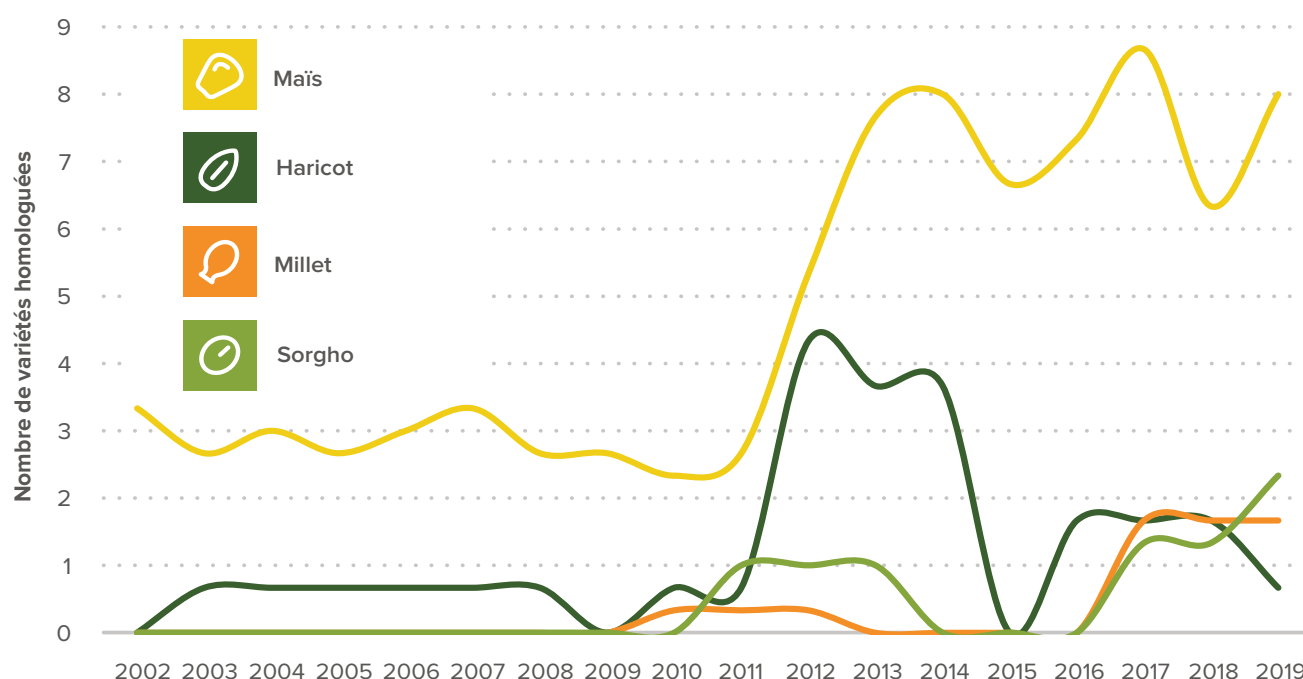
Le nombre de variétés homologuées est une bonne mesure des performances du système de développement et d'homologation de variétés. Cet indicateur (nombre de variétés homologuées les trois dernières années) est spécifique à une culture, et plus le nombre de variétés homologuées dans un pays est élevé, plus les chances d'augmenter l'accès des petits exploitants aux semences améliorées sont élevées. En plus de produire de meilleurs rendements, les nouvelles variétés sont souvent porteuses de caractéristiques désirées, telles que l'adaptabilité au climat, la résistance aux maladies/nuisibles et une meilleure valeur nutritive.

La graphique 1 illustre les moyennes glissantes sur 3 ans des variétés homologuées entre 2000 et 2019. 139 variétés au total pour les quatre cultures cibles ont été homologuées entre 2002 et 2019 : 99 variétés de maïs, 24 variétés de haricot, 10 variétés de sorgho et 6 variétés de millet. 38

variétés au total ont été homologuées entre 2017 et 2019 : 24 variétés de maïs, 7 variétés de sorgho, 5 variétés de millet et 2 variétés de haricot. Les variétés de maïs représentaient 63% du total des homologations variétales pour les quatre cultures cibles entre 2017 et 2019. Le nombre élevé d'homologations de variétés de maïs est attribué au programme de recherche solide sur le maïs, à un secteur semencier privé dynamique et à une collaboration étroite avec les instituts de recherche internationaux, notamment le Centre International d'Amélioration du Blé et du Maïs (CIMMYT), l'Université de l'état de l'Ohio et l'Université de Makerere pour la formation des étudiants.

L'Ouganda fait partie du Marché Commun de l'Afrique Orientale Australe (COMESA). Le pays a adopté la réglementation semencière du COMESA (COMESA, 2014) en 2018. Selon cette réglementation, une variété homologuée dans deux pays membres peut prétendre à être enregistrée dans n'importe quel autre pays membre. En 2019, la réglementation semencière du COMESA en Ouganda a commencé à porter ses fruits, 60% de toutes les variétés de maïs listées dans le catalogue ayant été homologuées à travers le système du COMESA.

Graphique 1 : Tendence du nombre de variétés homologuées (moyenne glissante sur 3 ans)



VARIÉTÉS DOTÉES DE CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

Les variétés peuvent être dotées de caractéristiques spécifiques, par exemple adaptation au climat, rapidité de cuisson et meilleur apport nutritif, attributs répondant aux besoins du secteur. Des exemples d'attributs adaptés au climat sont la tolérance à la sécheresse, la maturité précoce ou extra précoce. Tout en reconnaissant l'augmentation des stress biotiques (nuisibles, mauvaises herbes et maladies)

dus au changement climatique, les études TASAI définissent "caractéristiques adaptées au climat" comme celles répondant aux événements climatiques majeurs, sécheresse, inondation et gel, affectant les pratiques agricoles à l'heure actuelle.

Entre 2017 et 2019, sur les 39 variétés homologuées en Ouganda, 27 variétés au total étaient dotées de caractéristiques spécifiques : 21 variétés étaient adaptées au climat, 4 étaient à cuisson rapide et offraient un meilleur apport nutritif, et 2 variétés avaient des attributs répondant aux besoins du secteur. Le tableau 5 fournit la répartition du nombre de variétés dotées de caractéristiques spécifiques par culture.

Tableau 5 : Nombre de variétés homologuées dotées de caractéristiques spécifiques

Attribut/ caractéristique	Description de la caractéristique / de l'attribut	Nombre de variétés homologuées 2017 - 2019				
		Mais	Haricot	Millet	Sorgho	Total
Toutes les variétés homologuées		24	3	5	7	39
Toutes les variétés homologuées dotées de caractéristiques spécifiques		12	2	2	7	23
Attributs d'adaptation au climat	Toutes les caractéristiques d'adaptation au climat	10	2	2	7	21
	Tolérance à la sécheresse	7	2	1	6	16
	Maturation précoce / très précoce	3	0	1	1	5
Attributs de cuisson rapide et apport nutritif amélioré	Tous les attributs de cuisson rapide et apport nutritif amélioré	2	0	0	0	2
	Cuisson rapide	2	0	0	0	2
	Caractéristiques nutritives améliorées	0	0	0	0	0
Caractéristiques demandées par le secteur	Toutes les caractéristiques demandées par le secteur	0	0	1	1	2
	Semoule pour les brasseries	0	0	1	1	2

À noter : Le nombre total de variétés dotées d'attributs spécifiques inclut des variétés ayant plus d'un « sous-attribut » dans la même catégorie. Par exemple, une variété peut être à la fois tolérante à la sécheresse et à maturité précoce. Cette variété apparaîtra alors dans les lignes « tolérance à la sécheresse » et « maturité précoce ».

NOMBRE DE VARIÉTÉS VENDUES EN 2019

Une augmentation du nombre de variétés dont les semences sont vendues dans un pays est souvent le reflet d'une plus grande diversité de variétés offertes aux fermiers. Les entreprises semencières interrogées ont vendu aux fermiers un total de 40 variétés de maïs, 16 variétés de haricot, 5 variétés de millet et 10 variétés de sorgho en 2019. Le tableau 6 liste les variétés les plus populaires⁵ pour chaque culture. Longe 5 (vendue par 70% des entreprises semencières de maïs) a été la variété de maïs la plus populaire en 2019, suivie par MM3 (vendue par 30% des entreprises semencières de maïs). Longe 5 est très adaptable (elle peut croître dans diverses zones agroécologiques) et offre des rendements élevés. MM3 est résistante au virus de la striure du maïs et tolérante à la sécheresse. Ce sont deux variétés à pollinisation libre (OPV) et elles sont populaires auprès des petites et moyennes entreprises semencières qui n'ont pas les moyens de produire des hybrides.

⁵ La popularité est fondée sur le nombre d'entreprises semencières vendant chaque variété.

Les deux variétés de haricot les plus populaires, NABE 15 et NABE 17, ont été vendues par 76% et 71% des entreprises semencières de haricot, respectivement. Selon les sélectionneurs, les deux variétés sont populaires grâce à leur type de grain, leurs caractéristiques de croissance, leurs niveaux de résistance aux maladies et leur maturité précoce.

Les deux variétés de millet les plus populaires, Seremi 1 et Seremi 2, ont été vendues respectivement par 60% et 40% des entreprises semencières ayant commercialisé des semences de millet. Ces deux variétés ont été homologuées en 1999, elles sont résistantes à la pyriculariose (une maladie du millet très répandue en Afrique orientale) et à la verse, et dotées de semences marrons, une caractéristique désirée par les consommateurs. La variété de sorgho la plus populaire, SESO 3, a été vendue par 13 des 14 entreprises (93%) interrogées qui ont commercialisé du sorgho en 2019. Les sélectionneurs ont indiqué que la popularité de la variété est due à ses excellents attributs alimentaires, notamment son goût et sa couleur marron.

Tableau 6 : Nom et âge des variétés populaires vendues

Culture	Nombre de variétés vendues en 2019	Nom de la variété populaire en vente	% d'entreprises vendant la variété	Âge de la variété (années) en 2019	Âge moyen des variétés populaires
 Maïs	40	Longe 5	70%	19	10
		MM3	30%	9	
		Longe 11H	13%	10	
		Longe 5D	13%	7	
		UH 5051	13%	7	
 Haricot	16	NABE 15	76%	9	6
		NABE 17	71%	7	
		NARO Bean 1	53%	3	
 Millet	5	Seremi 1	60%	20	20
		Seremi 2	40%	20	
 Sorgho	10	SESO 3	93%	8	8
		SESO 2	21%	8	

VARIÉTÉS QUI NE SONT PLUS EN VENTE OU MAINTENUES

Un secteur semencier dynamique est supposé retirer du marché les anciennes variétés et cesser la multiplication des variétés ne répondant plus aux besoins des fermiers lorsque des variétés plus récentes et de meilleure qualité sont disponibles. Cet indicateur suit les retraits de variétés (c'est-à-dire, les variétés dont les semences ne sont plus vendues) par au moins une entreprise semencière les trois années précédentes.⁶ L'étude TASAI suit les variétés retirées, et pour chaque variété retirée du marché, enregistre également la/les raison(s) du retrait.

Au cours de la période 2010-2019, les entreprises semencières ont retiré 12 variétés de maïs, 9 variétés de haricot et 4 variétés de sorgho. Aucune variété de millet n'a été retirée au cours de cette période. Certaines de ces variétés étant toujours produites par certaines entreprises, elles continuaient donc d'être maintenues pas les instituts de recherche. Les entreprises semencières ont retiré des variétés pour plusieurs raisons. La principale raison pour les trois cultures était leurs mauvaises performances en termes de caractéristiques agronomiques, par exemple, le rendement ou la résistance aux stress biotiques et abiotiques comme les maladies et la sécheresse. Une autre raison était que certaines variétés, par exemple la variété de maïs Longe 7H, étaient associées à des semences contrefaites. Les entreprises ne pouvaient pas vendre cette variété, les fermiers soupçonnant toutes les Longe 7H sur le marché d'être des semences contrefaites.

⁶ Il est important de noter que cela n'implique pas que la variété n'est plus offerte sur le marché car d'autres entreprises peuvent continuer de la vendre.

ÂGE MOYEN DES VARIÉTÉS VENDUES

Dans les systèmes semenciers dynamiques, les fermiers remplacent régulièrement les anciennes variétés par de nouvelles. Dans de nombreux pays africains, les anciennes variétés persistent malgré le fait que des variétés plus récentes offrent généralement de meilleures performances que les plus anciennes, étant sélectionnées pour des caractéristiques répondant aux exigences des fermiers, des consommateurs et de l'industrie. Une moyenne d'âge plus basse des variétés indique un taux élevé de remplacement des variétés. TASAI suit l'âge moyen des variétés par culture.

Le tableau 7 montre l'âge des variétés les plus populaires (et l'âge moyen par culture) vendues aux fermiers en 2019. L'âge de la variété est calculé à partir de l'année d'homologation pour la commercialisation de la variété. La popularité de la variété est déterminée en fonction du nombre de producteurs semenciers produisant et/ou vendant cette variété.

En 2019, les variétés de maïs vendues les plus populaires, Longe 5 et MM3, avaient 19 ans et 9 ans, respectivement. Les entreprises semencières ont préféré Longe 5 parce qu'elle n'était pas coûteuse à produire, et aucune entreprise n'avait de droits de commercialisation exclusifs la concernant. Sur les 24 variétés de maïs hybrides homologuées de 2017 à 2019, 17 appartenaient à des entreprises semencières individuelles, les autres étant produites par le NaCCRI. Les variétés hybrides détenues par le NaCCRI ont été vendues aux entreprises à titre exclusif. Les autres entreprises semencières n'avaient donc pas d'autres choix que de produire les vieilles OPV, malgré l'existence de nouvelles hybrides.

Tableau 7 : Âge moyen des variétés (toutes contre les variétés populaires)

Culture	Nombre de variétés vendues en 2019	Âge moyen de toutes les variétés	Âge moyen des variétés populaires ⁷
 Maïs	40	8	10
 Haricot	16	10	6
 Millet	5	17	20
 Sorgho	10	6	8

Trois variétés de haricot étaient populaires : NABE 15, NABE 17 et NARO Bean 1. L'âge des variétés de haricot allait de 2 ans pour NARO Bean 1 à 9 ans pour NABE 15. Les entreprises semencières ont préféré produire d'anciennes variétés du fait de quantités de semence de base insuffisantes pour les nouvelles variétés. Les entreprises semencières ont gardé des semences à la fin de la saison et les ont multipliées pour les vendre les saisons suivantes. Par exemple, le NaCRRI ne maintient plus les semences de base de la variété K132. Malgré cela, trois entreprises semencières ont vendu cette variété en 2019.

Les deux variétés de millet les plus populaires, Seremi 1 et 2, avaient 20 ans. Leur grand âge reflète un programme de sélection du millet relativement inactif. De plus, les variétés homologuées en 2017 n'ont pas été mises en avant par manque de ressources. Les deux variétés de sorgho les plus populaires, SESO 3 et SEO 2, avait toutes les deux 8 ans. L'âge moyen de toutes les variétés de sorgho vendues en 2019 était de 6 ans, une nette amélioration par rapport à 2017 où l'âge moyen était de 12 ans, et à 2015 où il était de 14,5 ans.

Le tableau 7 montre que les jeunes variétés sont plus populaires uniquement dans le cas du haricot, où l'âge moyen des variétés était de 6 ans, tandis que l'âge moyen de toutes les variétés de haricot était de 10 ans. En revanche, l'âge moyen des variétés populaires de maïs, de millet et de sorgho était plus élevé que l'âge moyen de toutes les variétés disponibles. Cela indique que la promotion pour l'adoption de nouvelles variétés est difficile.

SOURCES ET DISPONIBILITÉ DES SEMENCES DE BASE

Les producteurs semenciers utilisent les semences de base pour produire les semences certifiées vendues aux fermiers. Dans de nombreux pays africains, le manque d'accès aux semences de base provenant des instituts de recherche publics limite souvent la capacité des entreprises semencières à augmenter leur production. Le processus global d'obtention des quantités désirées de semences de base commence par une demande formelle de la part d'une entreprise semencière au moins une saison ou six mois avant la date de collecte des semences. Une lettre adressée au Directeur de l'Institut de Recherche doit fournir les détails du stock parental, la quantité désirée et la date de collecte. Après avoir reçu la lettre, le Directeur en informe le sélectionneur qui se met directement en contact avec l'entreprise semencière pour définir plus précisément la commande. Les entreprises semencières peuvent également soumettre leur programme/planning de production de semences et leurs prévisions au sélectionneur. L'entreprise semencière est informée des coûts et des modalités de paiement tels que définis par les procédures de Gestion Financière de la NARO. L'entreprise semencière et l'institut signent un protocole d'entente détaillant les conditions et les coûts du contrat. Les entreprises semencières doivent payer un acompte de 30-40% de la valeur des semences.

Sources des semences de base: Le tableau 8 montre les sources publiques et privées des semences de base pour les cultures cibles en 2019. Les principales sources publiques de semences de base pour les entreprises semencières en Ouganda ont été les deux instituts de recherche de la NARO : le NaCCRI pour le maïs et le haricot et le NaSARRI pour le sorgho et le millet. NARO Holdings Limited (NHL), un bras commercial mais indépendant de la NARO établi en 2016, a constitué une seconde source pour les semences de base de haricot. Les sources des semences de base en dehors de l'Ouganda étaient le CIMMYT et QualiBasic Seed (QBS) pour le maïs, et certaines entreprises semencières privées, qui ont des filiales en Ouganda. Toutes ces organisations ont également fourni des semences de base en 2017, sauf QBS et NHL, qui sont des nouveaux venus dans le secteur.

Évaluation des entreprises semencières vis-à-vis de la disponibilité des semences de base: Il a été demandé aux entreprises semencières d'évaluer trois aspects de la disponibilité des semences de base : la qualité des semences reçues, les délais de livraison et le respect des quantités demandées. Comme le montre le tableau 9, la qualité des semences de base a été jugée « excellente » (84%-85%) pour le maïs, le millet et le sorgho, et « bonne » pour le haricot. En matière de qualité des semences, chaque fournisseur de semences de base a été jugé comme « excellent » ou « bon », ce qui implique que les fournisseurs ont respecté les normes de qualité requises. En matière de respect des délais de livraison, le millet et le sorgho ont été jugés comme « excellents », et le maïs et le haricot comme « moyens ». Ces évaluations indiquent que les délais de livraison pour les commandes de maïs et de haricot doivent être améliorés.

⁷ Les variétés incluses dans les 'variétés populaires' sont listées dans le tableau 6.

Tableau 8 : Sources et volume des semences de base (en % du total) (2019)

Source des semences de base	Maïs		Haricot		Millet		Sorgho	
	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total
NARO (NaCCRI and NaSARRI)	12	50%	13	93%	2	100%	6	86%
NARO Holdings Ltd	-	-	1	7%	-	-	-	-
CIMMYT	8	33%	-	-	-	-	-	-
QualiBasic Seed	3	12%	-	-	-	-	-	-
Propre	1	4%	-	-	-	-	1	14%
Totaux	24	100%	14	100%	2	100%	7	100%

Tableau 9 : Évaluation des entreprises semencières vis-à-vis de la disponibilité des semences de base (2019)

Cultures		NARO (NaCCRI et NaSARRI)	NHL	CIMMYT	QBS	Propres
 Maïs (n=24)	Qualité *	74%	-	99%	93%	90%
	Quantité **	42%	-	63%	67%	100%
	Délais ***	58%	-	88%	33%	100%
 Haricot (n=14)	Qualité *	75%	80%	-	-	-
	Quantité **	38%	100%	-	-	-
	Délais ***	46%	-	-	-	-
 Millet (n=2)	Qualité *	85%	-	-	-	-
	Quantité **	100%	-	-	-	-
	Délais ***	100%	-	-	-	-
 Sorgho (n=7)	Qualité *	82%	-	-	-	100%
	Quantité **	83%	-	-	-	100%
	Délais ***	67%	-	-	-	100%

*Qualité des semences de base (taux de satisfaction en %).

**Quantité des semences de base (% de quantités demandées reçues)

*** Délais de livraison des semences de base (% de semences de base reçues dans les délais)

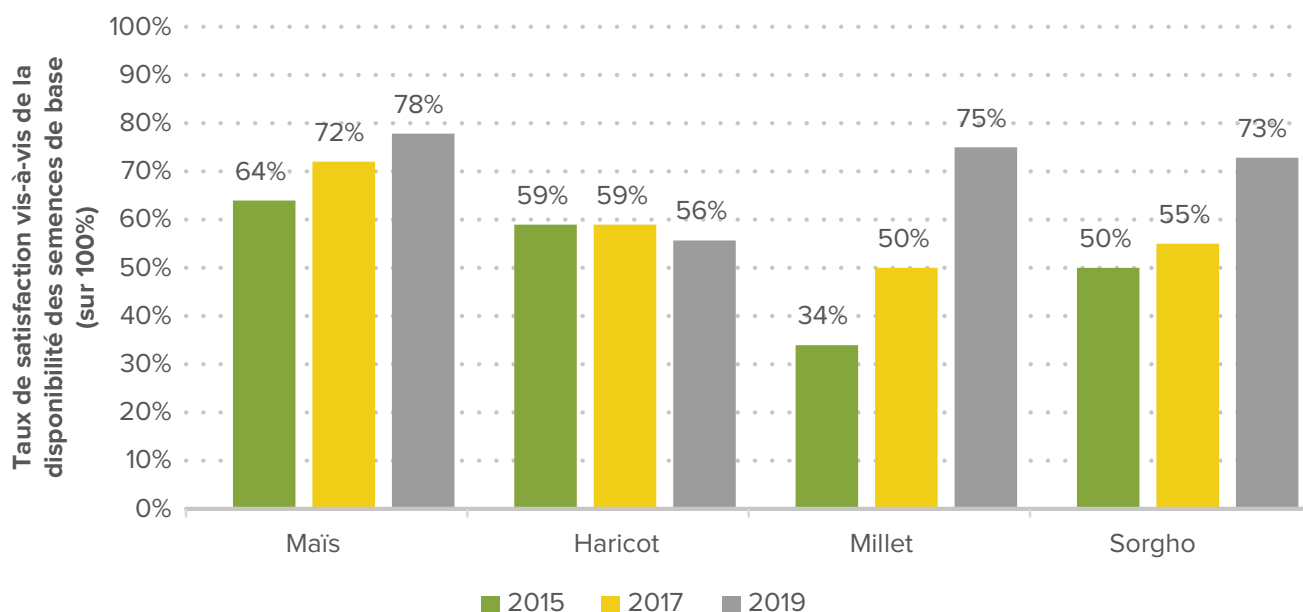
très faible faible moyen bon excellent

Comme le montre le graphique 2, les entreprises semencières ont qualifié la disponibilité des semences de base de « bonne » pour le maïs (78%), le millet (75%) et le sorgho (73%), et de « moyenne » pour le haricot (56%).

Le graphique 2 montre la satisfaction globale vis-à-vis de la disponibilité des semences de base entre 2015 and 2019.

Les taux de satisfaction ont globalement augmenté. Le taux du sorgho a progressé, passant de « moyen » en 2015 à « bon » en 2019. Le maïs a été jugé « bon » les deux années, mais le taux a augmenté, passant de 64% en 2015 à 78% en 2019. Le taux du millet a connu la hausse la plus significative, passant de « faible » à « bon ». Seule la satisfaction vis-à-vis de la disponibilité des semences de base de haricot n'a pas augmenté, stagnant à « moyenne ».

Graphique 2 : Taux de satisfaction globale vis-à-vis de la disponibilité des semences de base



COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

NOMBRE D'ENTREPRISES SEMENCIÈRES ACTIVES

La concurrence favorise l'excellence : la présence d'un plus grand nombre d'entreprises semencières actives accroît la concurrence et encourage les entreprises à innover et à améliorer leurs services aux fermiers. Un secteur semencier dynamique dépend d'un secteur privé robuste, où les entreprises semencières investissent dans le développement, la production, le tri-conditionnement et la commercialisation de variétés améliorées pour les fermiers. Cette section suit le nombre de producteurs semenciers enregistrés, produisant et commercialisant des semences d'une ou plusieurs cultures cibles.

Comme le décrit la section Méthodologie, TASAI a interrogé 24 entreprises semencières enregistrées. Le tableau 10 montre la répartition des entreprises semencières actives par culture. Vous remarquerez que le nombre total d'entreprises semencières dans le tableau 10 excède 24, une entreprise pouvant cultiver plusieurs des quatre cultures cibles. Le nombre d'entreprises semencières actives pour les quatre cultures cibles a augmenté sur la période 2015-2019, période pendant laquelle TASAI a mené trois études en Ouganda. L'augmentation la plus forte a été enregistrée pour les entreprises vendant du maïs, le nombre d'entreprises semencières actives passant de 12 à 23. Le nombre d'entreprises vendant du sorgho a augmenté, passant de 8 à 14, et le nombre d'entreprises vendant des

semences de haricot est passé de 13 à 17. En revanche, le nombre d'entreprises semencières commercialisant du millet est resté le même de 2015 à 2019.

Le nombre élevé d'entreprises semencières participant à la chaîne de valeur des semences de maïs peut être attribué au potentiel du marché semencier local et régional que les entreprises semencières essaient d'exploiter. L'augmentation du nombre d'entreprises engagées dans la production de semences de sorgho a été engendrée par deux facteurs : les besoins en semences de sorgho de la part des organisations humanitaires, telles que la FAO, au Soudan du Sud, et des besoins croissants en céréales de la part du secteur des brasseries. L'augmentation du nombre d'entreprises semencières productrices de semences de haricot est due à la demande croissante en haricot par les consommateurs locaux et régionaux. L'Ouganda est un exportateur net de haricots au Soudan du Sud, au Kenya et à la République Démocratique du Congo (CASA, 2020).

La demande en semences de millet en Ouganda est relativement faible, ce qui explique le niveau relativement faible de participation des entreprises semencières dans la chaîne de valeur des semences de millet, en comparaison avec les autres cultures. C'est dû à l'accès limité aux variétés améliorées, mais également au fait que les races primitives locales restent avantageuses par rapport aux cultivars améliorés en termes de tallage, de maturité précoce, de résistance à la sécheresse et de présence d'épis gardant les oiseaux à distance.



LE GENRE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES

TASAI suit également le nombre de femmes occupant des postes de direction ou propriétaires d'entreprises semencières, comme présenté dans le tableau 11. Le secteur est dominé par les hommes : seules 3 (13%) des 24 entreprises semencières interrogées employaient une femme à un poste de direction, et seules 4 (17%) des 18 entreprises semencières dont la propriété a pu être ventilée par genre appartenaient à des femmes.⁸ La direction était constituée d'au moins 50% de femmes dans seulement 7 (29%) des 24 entreprises semencières.

8 La propriété n'est pas ventilée par genre si l'entreprise n'appartient pas à un individu. Cela s'applique aux entreprises étatiques et aux multinationales.

Tableau 10 : Entreprises semencières actives

Culture	Nombre d'entreprises semencières en		
	2015	2017	2019
 Maïs	12	19	23
 Haricot	13	17	17
 Millet	5	2	5
 Sorgho	8	12	14
Total	13	20	24

Tableau 11 : Genre dans la gestion des entreprises semencières (2019)

Indicateur du genre	Nombre	%
Femmes occupant des postes de direction (n=100)	31	31%
Entreprises dont la direction est constituée d'au moins 50% de femmes (n=24)	7	29%
Entreprises employant des femmes à la direction (n=24)	3	13%
Entreprises détenues par des femmes (n=24)	4	17%

PRODUCTION ET VENTE DE SEMENCES CERTIFIÉES

Pour mesurer la taille globale du secteur semencier d'un pays, TASAI suit les volumes de semences produites et vendues pour les quatre cultures cibles. Les données sont présentées sous forme de quantités agrégées (en tonnes) des semences certifiées vendues dans l'année de recueil des données, telles que rapportées par les producteurs semenciers actifs. Le tableau 12 liste les quantités agrégées de semences produites et vendues, telles que rapportées par les 24 entreprises semencières en 2019. Les quantités produites étaient de 23 165 T de maïs, 4 498 T de haricot, 168 T de millet et 10 605 T de sorgho. Ces chiffres étaient plus élevés que ceux rapportés par les Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS). Pour le maïs, les données recueillies par TASAI étaient plus proches des chiffres enregistrés par les NSCS, tandis que pour les trois autres cultures, la production agrégée rapportée par les entreprises semencières était sensiblement plus élevée que celle reflétée dans les registres des NSCS. Selon les entreprises semencières, la principale raison de la

différence entre ces chiffres est qu'une partie significative des semences produites n'ont pas été inspectées par un manque d'inspecteurs. Les entreprises semencières ont indiqué que les inspecteurs des semences avaient tendance à donner la priorité à l'inspection des champs de production de semences de maïs au détriment des autres cultures. C'est un problème important qui indique qu'une grande partie des semences vendues aux fermiers n'est pas inspectée.

Une autre raison est que les registres des NSCS sont basés sur l'année fiscale du gouvernement qui commence en juillet et finit en juin. En revanche, les données TASAI sont basées sur l'année calendaire. Les deux comptent deux saisons mais couvrent des années différentes.

Le tableau 12 montre également la production et les ventes de semences certifiées entre 2017 et 2019 selon les données TASAI et NSCS. La production annuelle de semences entre 2017 et 2019 a augmenté pour les quatre cultures. La production de sorgho a connu la hausse la plus importante en valeur absolue, suivie par le maïs et le haricot. L'augmentation a été forte pour la production de semences de millet qui était inférieure à 100 T en 2017 et a fait un bond à 168 T en 2019.

Tableau 12 : Production et vente de semences

Culture	Production de semences en tonnes par toutes les entreprises semencières (données NSCS)	Production de semences en tonnes par les entreprises interrogées (données TASAI)		Vente de semences en tonnes (données TASAI)	
	2019	2017 (n=20)	2019 (n=24)	2017 (n=20)	2019 (n=24)
 Maïs	20,633	21,959	23,165	17,013	18,633
 Haricot	1,362	3,794	4,498	2,957	3,971
 Millet	1.5	19	168	12	154
 Sorgho	5,684	2,302	10,605	1,857	8,240

CONCENTRATION DU MARCHÉ

La concurrence entre les producteurs semenciers a tendance à faire bénéficier les fermiers de prix plus bas, d'une plus grande diversité de semences, de plus d'innovation et d'un meilleur service au client. Pour évaluer le niveau de concentration du marché dans le secteur, TASAI utilise les données de vente de semences pour chaque culture, telles que rapportées par les producteurs semenciers, pour calculer la part de marché des quatre principales entreprises, également connue sous le nom de ratio de concentration des quatre entreprises (CR4), et l'Indice Herfindahl-Hirschman (HHI)⁹. En 2019, la part de marché des quatre principales entreprises était de 99,5% pour le millet, 84% pour le sorgho, 70% pour le haricot et 56% pour le maïs (graphique 3). La part de marché des quatre principales entreprises semencières de maïs a baissé, passant de 77% en 2013 à 56% en 2019. Cette chute peut avoir été provoquée par l'arrivée de nouvelles

entreprises compétitives sur le marché au fil des ans, le nombre d'entreprises commercialisant des semences de maïs ayant augmenté, passant de 14 en 2013 à 23 en 2019. La part de marché des quatre principales entreprises semencières de millet est restée élevée. C'est dû au faible nombre d'entreprises produisant et commercialisant des semences de millet. Les parts de marché des quatre principales entreprises semencières de haricot et de sorgho ont fluctué sur la période.

En matière de scores HHI, les valeurs suivantes ont été enregistrées pour les quatre cultures en 2019 : 1 248 pour le maïs, 1 471 pour le haricot, 3 473 pour le millet et 2 290 pour le sorgho. Le marché des semences de millet était le plus concentré (c'est-à-dire le moins compétitif), étant donné que seules cinq entreprises étaient actives sur ce marché, où les quatre principales entreprises représentaient 99,5% des parts de marché. La concentration sur le marché du sorgho était « modérée ». Les marchés des semences de maïs et de haricot ont enregistré des niveaux de concentration faibles, faisant d'eux les marchés les plus compétitifs des quatre cultures.

⁹ Voir le tableau 13 ci-dessous

Graphique 3 : Tendance des parts de marché des quatre principales entreprises semencières

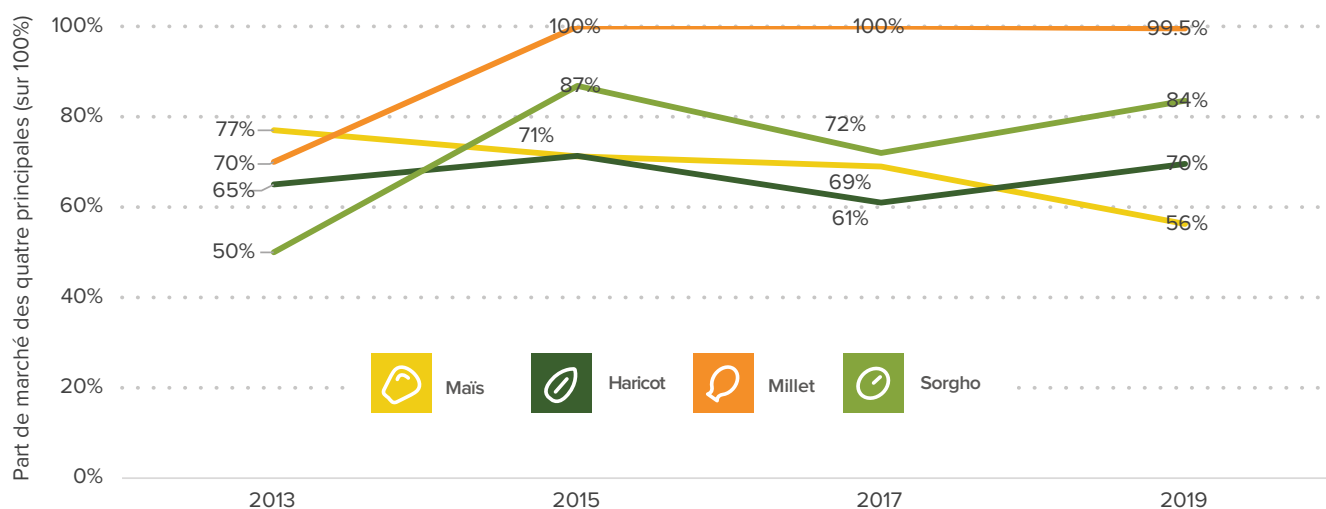


Tableau 13 : Concentration du marché (HHI et CR4)

Culture	HHI (2016)	HHI (2019)	Part de marché des quatre principales entreprises (%)
 Maïs	1,425	1,248	56%
 Haricot	1,214	1,471	70%
 Millet	5,139	3,473	99.5%
 Sorgho	1,703	2,290	84%

L'index HHI mesure la concentration d'un marché en additionnant les parts de marché au carré de chaque entreprise concurrente dans ce marché. Il varie de presque zéro pour une concurrence parfaite à 10 000 pour une situation entièrement monopolistique. L'échelle des scores HHI varie de taux de concentration de marché très faibles à très élevés: moins de 1 000 est **très faible**, 1 000-1 999 est **faible**, 2 000-2 999 est **moyen**, 3 000-3 999 est **élevé**, et au-dessus de 4 000 est **très élevé**, c'est à dire un monopole ou quasi-monopole.

PART DE MARCHÉ DES ENTREPRISES PARAPUBLIQUES

Dans certains pays, les entités publiques continuent d'être des acteurs actifs dans la commercialisation et la vente de semences certifiées. Les entreprises semencières publiques peuvent jouer un rôle fondamental dans l'approvisionnement des variétés désirées par les fermiers mais considérées comme moins rentables par les entreprises semencières privées. Elles soutiennent également de multiples objectifs nationaux, tels que la formation et la recherche universitaire, en plus de la production de semences. Toutefois, ces entreprises détenues par l'état bénéficient souvent d'un traitement de faveur ; elles font l'objet d'une application moins stricte de la réglementation, ont accès aux informations des concurrents et perçoivent des subventions de production indirectes. Collectivement, ces privilèges peuvent entraîner une concurrence déloyale face aux entreprises semencières purement privées.

Le Service Pénitentiaire de l'Ouganda¹⁰ est la seule entité gouvernementale engagée dans la production de semences certifiées. Le Service Pénitentiaire de l'Ouganda est enregistré auprès de la MAAIF en tant que marchand de semences et a produit uniquement des semences de maïs en 2019. Les semences de maïs produites par le projet ont représenté 2% du marché global ; la majorité de ces semences ont été vendues à des vendeurs d'intrants agricoles et des fermiers, chaque catégorie représentant 40% des ventes.

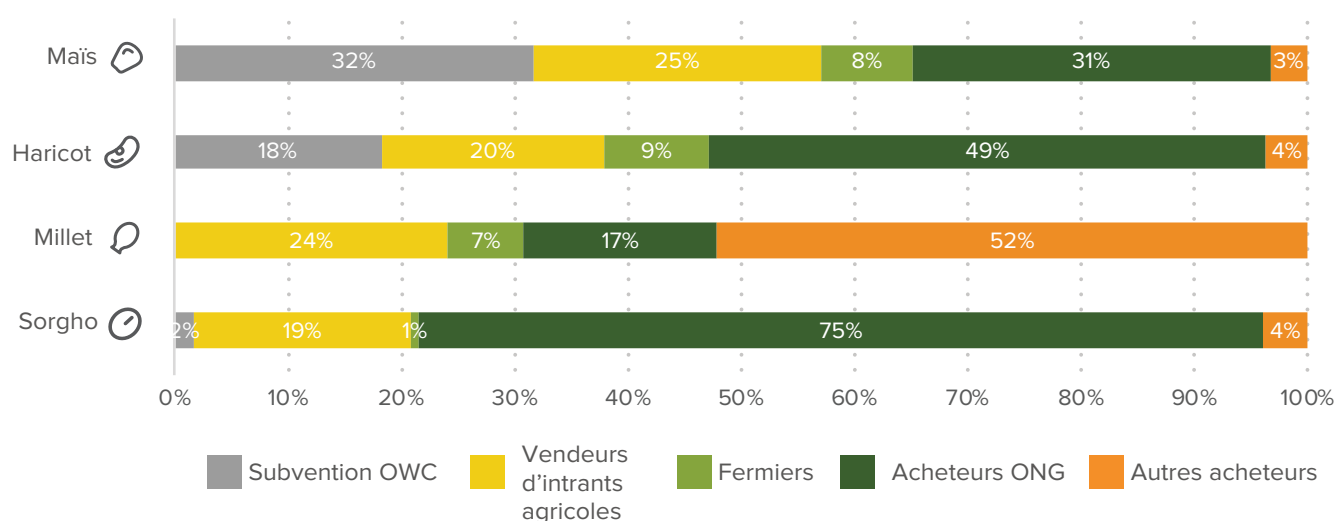
¹⁰ Le Service Pénitentiaire de l'Ouganda gère des fermes mandatées pour former, réhabiliter et réformer les prisonniers en leur transmettant des compétences de production de cultures et agricoles. La production de semences est un ajout récent au programme de production des semences.

VENTE DES SEMENCES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACHETEURS

L'étude TASAL a suivi cinq catégories distinctes d'acheteurs de semences en 2019 : Le Programme National de Conseil Agricole sous le programme Opération Création de Richesse (OWC)¹¹, les vendeurs d'intrants agricoles, les ONG, les fermiers et les autres. Les ONG ont été les principales entités à acheter des semences de sorgho (75% des ventes totales), de semences de haricot (49%) et les deuxièmes à acheter des semences de maïs (31%), comme le montre le graphique 4. Les ONG étrangères qui ont importé des semences de sorgho dans le Soudan du Sud représentent une forte proportion des quantités élevées de semences de sorgho achetées par les ONG. Les vendeurs d'intrants agricoles étaient également d'importants acheteurs de semences, représentant entre 19% et 25% des ventes de semences pour les quatre cultures. Le programme des NAADS a été le principal acheteur de semences de maïs, représentant 32% des ventes. La plupart des semences de millet ont été vendues sur le marché ouvert en tant que grains de millet (52%), du fait de l'absence de marché pour les semences.

¹¹ OWC est un programme gouvernemental visant à améliorer les revenus des exploitants agricoles au moyen de diverses interventions dont la distribution d'intrants agricoles aux fermiers.

Graphique 4: Vente de semences par catégorie d'acheteurs (2019)



PROCESSUS D'IMPORT/EXPORT DES SEMENCES

Des processus efficaces d'import/export de semences étendent le marché des semences au-delà des frontières nationales. Pendant que les entreprises semencières profitent ainsi d'un marché étendu, les fermiers ont accès à un éventail plus large de variétés provenant de la région.

La durée du processus d'importation est la somme du nombre de jours nécessaires pour obtenir les documents d'importation (permis d'importation, certificats phytosanitaires et Certificat Orange International¹², le cas échéant), et le nombre de jours nécessaires pour dédouaner

¹² Le Certificat Orange International est émis par un laboratoire accrédité par l'Association Internationale d'Essais de Semences (ISTA) lorsque l'échantillonnage du lot de semences et les essais de l'échantillon sont effectués par le même laboratoire.

les semences au poste frontalier d'entrée. Cela exclut le temps de transport. En 2019, cinq entreprises semencières ont importé un total de 1 111 T de maïs du Kenya et de l'Afrique du Sud. Parmi celles-ci, 1 031 T venaient du Kenya, un pays COMESA (tableau 14). Cependant, seules 450 T de ces semences portaient une étiquette du COMESA. Cette étiquette permet aux entreprises de faire le commerce des semences enregistrées dans le catalogue du COMESA sans avoir à les soumettre à d'autres tests dans un des 21 états membres du COMESA. Une entreprise a importé 20 T de semences de sorgho du Kenya (qui ne portaient pas d'étiquette du COMESA). Aucune importation n'a été enregistrée pour le haricot et le millet.

La plupart des semences importées en Ouganda venaient des pays membres du COMESA : 93% pour le maïs et 100% pour le sorgho. Cela dit, seules deux importations, toutes les deux des livraisons de maïs provenant du Kenya, portaient une étiquette du COMESA.

Tableau 14 : Importation de semences

Culture	Nombre d'entreprises importatrices en 2019	Principaux pays sources des importations	Principal poste frontalier d'entrée	Importation de semences (T)		
				Total	Des pays COMESA	Du COMESA et avec étiquette COMESA
 Maïs	5	Kenya, Afrique du Sud	Malaba, Busia	1,111	1,031	450
 Haricot	0	-	-	0	0	0
 Millet	0	-	-	0	-	-
 Sorgho	1	Kenya	Malaba	10	10	0

La durée du processus d'exportation est calculée en comptant le nombre de jours qui s'écoulent entre le moment où un permis d'exportation est demandé et celui où les semences sont dédouanées à la frontière. En 2019, le volume d'exportations de semences a été sensiblement plus élevé que le volume d'importations de semences. Toutes les exportations étaient à destination de pays membres du COMESA. Neuf entreprises semencières ont exporté un total de 5 887 T de semences de maïs au Soudan du Sud, au Burundi, à la RDC et au Rwanda (tableau 15). Cinq entreprises ont exporté 6 401 T de semences de sorgho au Soudan du Sud. Aucune semence de millet n'a été exportée en 2019.

Les données recueillies par les NSCS viennent de déclarations faites pendant le processus de demande de permis d'import/export et peuvent ne pas fournir une image complète du commerce des semences dans le pays. De plus, les NSCS ont indiqué que les exportations vers certains pays de la région n'étaient pas étroitement suivies en matière de respect des procédures, notamment quand les pays étaient en conflit ou en sortaient tout juste et n'avaient pas de systèmes établis permettant une collaboration transfrontalière entre les régulateurs.

En 2019, la durée du processus d'exportation, telle que rapportée par les entreprises semencières, était de 11 jours en moyenne, tandis que le processus d'importation était de 17 jours en moyenne. La durée moyenne d'importation a baissé, passant de 48 jours en 2013 à 6 jours en 2015 puis a à nouveau augmenté, passant à 17 jours en 2019, comme le montre le graphique 5. L'augmentation de la durée du processus d'importation en 2019 était due à l'introduction

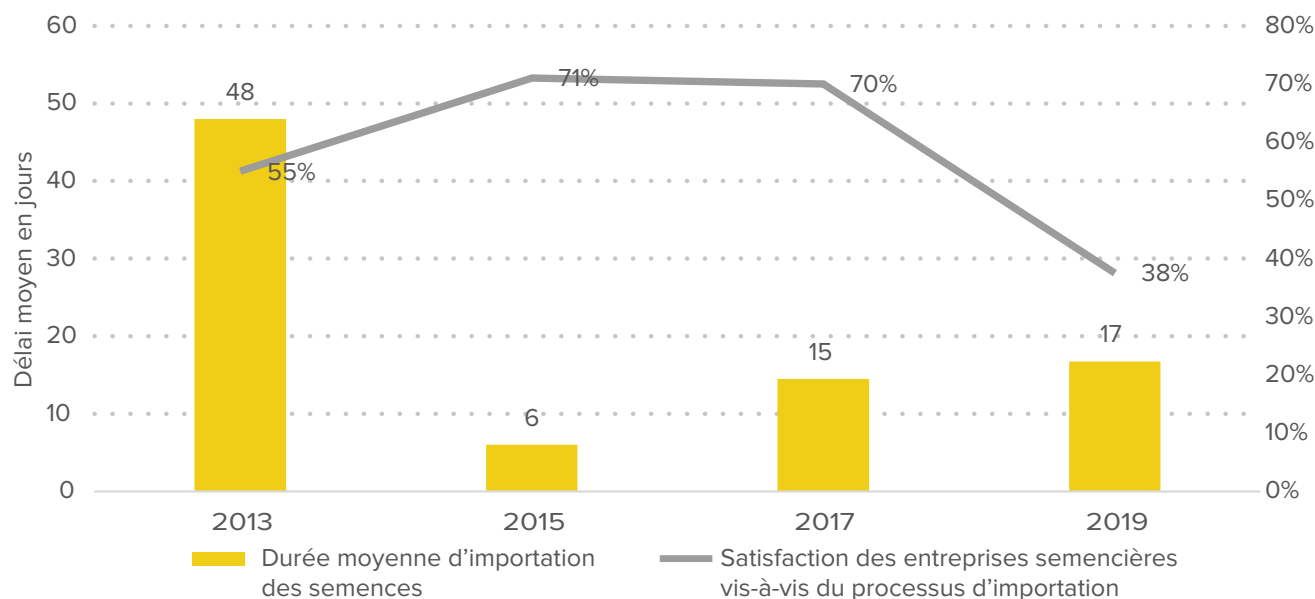
d'un certificat de Vérification Pré-importation de Conformité avec les Normes (PVoC) par le Bureau National des Normes de l'Ouganda et le Bureau des Normes du Kenya comme exigence supplémentaire pour les importations de semences. Cette exigence affectait toutes les importations de semences étant donné qu'elles provenaient du Kenya ou transitaient par le Kenya pour arriver en Ouganda. Des consultations avec les ministères compétents dans chaque pays ont permis aux parties prenantes de se mettre d'accord sur le fait que cette nouvelle exigence n'avait pas de valeur ajoutée en matière d'assurance qualité et n'était donc pas nécessaire. Elle était non seulement chronophage mais également coûteuse. Bien que cette exigence n'ait pas été retirée en Ouganda, elle a été supprimée au Kenya en avril 2020. Les changements dans le processus d'exportation des semences et l'insatisfaction vis-à-vis de l'exigence du PVoC se reflètent dans l'évolution des taux de satisfaction des entreprises semencières qui ont augmenté, passant de « moyens » à « bons » en 2015 et en 2017, pour finalement chuter et passer à « faibles » en 2019.

Les exportateurs de semences se sont également plaints de l'imprévisibilité des exigences en matière d'exportation. Par exemple, le MAAIF a parfois exigé le Certificat Orange International, même si ce n'était pas une exigence du pays importateur. Certains exportateurs de semences vers le Soudan du Sud ont rapporté que pour certaines transactions, il leur a été demandé de faire une déclaration physique auprès du Soudan du Sud pour avoir le permis d'importation. En d'autres occasions, les exportateurs de semences ont été taxés, alors qu'un régime d'exemption de taxes aurait dû prévaloir.

Tableau 15 : Exportation de semences

Culture	Nombre d'entreprises exportatrices en 2019	Principaux pays destinataires des exportations	Principal poste frontalier de sortie	Volume total d'exportations (T) (toutes vers des pays COMESA)	Exportations en % des ventes totales
 Maïs	9	Soudan du Sud, Burundi, RDC, Rwanda	Nimule, Elegu, Gisenyi, Mpondwe, Karombo -Bunagana, Katuna	5,888	32%
 Haricot	5	Soudan du Sud	Nimule	182	5%
 Millet	0				
 Sorgho	7	Soudan du Sud	Nimule	6,402	78%

Graphique 5: Tendance de la durée moyenne des processus d'import/export et de la satisfaction des entreprises semencières (2013-2019)



POLITIQUES ET RÉGLEMENTATION SEMENCIÈRES

DURÉE DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION DES VARIÉTÉS

L'homologation des variétés de cultures est le processus selon lequel les nouvelles variétés passent certains tests de rendement, de Valeur de Culture et d'Utilisation (VCU), et de Distinction, Uniformité et Stabilité (DUS). Les variétés répondant de manière satisfaisante à ces tests sont autorisées à être homologuées par le Comité National d'Homologation des Variétés (NVRC). Un secteur système semencier dynamique est doté d'un mécanisme d'homologation de variétés fonctionnel, bien compris des acteurs concernés et suivi scrupuleusement. Un processus d'homologation de variétés trop long et/ou coûteux peut limiter le nombre de variétés homologuées et avoir un impact négatif sur le nombre de variétés offertes aux fermiers. La durée du processus d'homologation des variétés est calculée de la date de soumission de la variété au comité d'homologation des variétés jusqu'à la date d'approbation de l'homologation. Cette durée ne prend pas en compte le temps requis par le sélectionneur pour développer la variété.

En Ouganda, le propriétaire/sélectionneur de la variété est censé soumettre une demande au Comité Semencier National, devant inclure des données sur les performances de la variété, fondées sur des essais de rendement anticipé et un échantillon de semences. Les NSCS sont chargés de conduire les tests VCU et DUS. Toutefois, les NSCS n'ayant pas les ressources pour le faire, c'est la NARO qui conduit ces tests pour le compte des NSCS.

Pour une nouvelle variété n'ayant jamais été testée, les tests VCU sont menés pendant deux saisons et les tests DUS sont conduits pendant une saison. Il convient de noter que lors des évaluations, l'agent DUS/VCU est accompagné par au moins un sélectionneur, un pathologiste et un membre exécutif de l'USTA. Les données des tests sont ensuite compilées dans un rapport technique que les NSCS soumettent au NVRC afin d'être prises en compte pour l'homologation de la variété. Le NVRC se réunit deux fois par an pour délibérer sur les demandes d'homologation.

Les variétés approuvées sont publiées dans le journal officiel, après quoi elles peuvent être multipliées et commercialisées comme semences en Ouganda. Le propriétaire/



sélectionneur de la variété fait ensuite une demande pour qu'elle soit enregistrée dans la liste nationale des variétés et dans le catalogue commun et paye les frais d'inscription qui s'appliquent de 100 000 UGX (28 \$ US). Toutefois, la publication des variétés approuvées dans le journal officiel, la mise à jour du catalogue commun et sa publication pour que les variétés soient plus largement accessibles sont peu fréquentes. Cela signifie que les entreprises semencières et les agriculteurs ne sont potentiellement pas informés des variétés récemment homologuées.

En moyenne, la durée du processus d'homologation d'une variété varie entre 18 et 33 mois. Cela dit, les sélectionneurs du secteur privé (les entreprises semencières) ont rapporté des durées d'homologation de variété bien plus longues que les sélectionneurs du secteur public (tableau 16). Les sélectionneurs du secteur public ont rapporté une durée moyenne du processus d'homologation des variétés de 7 mois pour le maïs, 9 mois pour le haricot et 24 mois pour le sorgho et le millet. Les sélectionneurs du secteur privé ont rapporté une durée moyenne du processus de 24 pour le haricot, 28 mois pour le maïs et 39 mois pour le sorgho. Aucun sélectionneur

du secteur privé n'a travaillé avec le millet. Les sélectionneurs privés sont censés faire une saison d'essais de rendement anticipé avant de faire les tests VCU et DUS, ce qui implique que les tests nécessitent plusieurs saisons. Les sélectionneurs publics sont exemptés des essais de rendement anticipé, ce qui leur permet de soumettre les résultats de leurs tests après une seule saison.

Le tableau 16 montre que les entreprises semencières étaient moins satisfaites du processus d'homologation des variétés que les sélectionneurs du secteur public. Les sélectionneurs privés ont qualifié le processus d'homologation des variétés de maïs de « bon » (60%), tandis que les processus d'homologation des variétés de haricot et de sorgho ont été qualifiés de « faible » (30%) et de « très faible » (20%), respectivement. Les sélectionneurs publics ont qualifié le processus d'homologation des variétés de haricot de « bon » (70%) et celui des variétés de sorgho et millet de « moyen » (50%). En 2017, la satisfaction globale des entreprises de maïs vis-à-vis du processus d'homologation des variétés était « bonne » (75%), un taux est nettement plus élevé que celui de 2019.

Tableau 16 : Durée moyenne de l'homologation des variétés et taux de satisfaction des entreprises semencières

Culture	Durée moyenne de l'homologation des variétés (en mois)			Taux de satisfaction (sur 100)		
	Sélectionneurs publics	Entreprises semencières	Globale	Sélectionneurs publics	Entreprises semencières	Globale
 Maïs	7	28	18	70%	60%	64%
 Haricot	9	24	19	70%	30%	50%
 Millet	24	-	24	50%	-	50%
 Sorgho	24	39	33	50%	20%	35%
Moyenne	12	29	20	64%	48%	57%

COÛT DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION DES VARIÉTÉS

Dans un secteur semencier performant, le coût d'homologation des variétés ne doit pas être trop élevé au risque de complètement décourager les homologations de variétés. Les tests VCU officiels coûtent 800 000 UGX (222 \$ US), tandis que les tests DUS coûtent 350 000 UGX (98 \$ US), selon la réglementation semencière actuelle (GoU, 2017). Cela dit, en pratique, les coûts sont plus élevés. Ils sont définis lors de négociations entre le demandeur et les entités responsables de la NARO. Par exemple, le secteur privé a rapporté un coût moyen de 3 732 \$ US pour les tests DUS du maïs, 10 000 \$ US pour ceux du haricot et 1 111 \$ US pour ceux du sorgho, en comparaison avec le

coût publié d'environ 100 \$ US, comme indiqué dans le tableau 17. Pour les sélectionneurs publics, l'étude a obtenu uniquement les coûts VUC pour le maïs. Bien que les coûts ne soient pas censés varier d'une culture à l'autre, les coûts d'homologation des variétés de maïs sont relativement plus faibles que ceux des autres cultures, que ce soit pour le secteur privé ou le secteur public. Cela provient en partie des économies d'échelle plus importantes dues au nombre de demandes plus élevé pour l'homologation de variétés de maïs que pour les autres cultures. Les sélectionneurs pensent également que les frais facturés par le programme de maïs sont plus justes que ceux des autres programmes de sélection. Toutefois, il convient de considérer les estimations du secteur privé avec précaution, car très peu d'homologations ont eu lieu entre 2017 et 2019 par le secteur privé. De plus, dans l'un des quatre cas, une entreprise semencière n'a pas souhaité divulguer les frais engagés.

Tableau 17 : Coûts d'homologation des variétés

Culture	Dépenses moyennes engagées par les entreprises semencières (en \$ US)				Dépenses moyennes engagées par les sélectionneurs publics (en \$ US)			
	DUS	VCU	Other	Total	DUS	VCU	Other	Total
 Maïs (n=4)	3,732	1,233	157	5,122	323	683	1,029	1,607
 Haricot (n=1)	10,000	10,000	- ¹³	20,000	3,500	-	2,000	5,500
 Millet (n=1)	-	-	-	-	5,000	-	-	5,000
 Sorgho (n=1)	1,111	19,667	3,453	24,231	5,000	-	-	5,000

13 Les cellules vides signifient que les entités interrogées n'ont pas fourni d'estimation pour le coût en question.

STATUT DE LA POLITIQUE SEMENCIÈRE NATIONALE

Les secteurs semenciers formels performants sont dotés d'institutions de coordination efficaces fonctionnant bien ensemble et suivant des réglementations et des procédures stipulées dans des instruments juridiques clairement définis et régulièrement mis à jour. La Politique Semencière Nationale a été approuvée en 2018 (République d'Ouganda, 2018). Sa mise en œuvre est guidée par la Stratégie Semencière Nationale (MAAIF, 2018) et la Loi sur les Semences et les Plantes (République d'Ouganda, 2007). Toutefois, la réglementation semencière nationale n'est pas entièrement harmonisée avec la Réglementation sur l'Harmonisation du Commerce Semencier du COMESA (COMESA, 2014). L'autre lacune est le manque de réglementation pour la Loi de Protection des Variétés de Plantes (Républiques d'Ouganda, 2014).

La Direction des Ressources de Cultures est chargée de la mise en œuvre de la Politique Semencière Nationale. Selon la Loi des Semences et des Plantes de 2006, la mise en œuvre de la loi et de la réglementation semencières nationales est de la responsabilité des NSCS. Le Comité Semencier National, qui supervise la mise en œuvre de la réglementation, a été inauguré en 2019. Toutefois, fin 2020, il ne s'était réuni qu'une seule fois à cause des limitations imposées par la pandémie de COVID 19. Le NVRC comprend 12 experts représentant les domaines de l'évaluation, l'enregistrement et l'homologation des variétés, et se réunit deux fois par an.

L'Ouganda possède un Catalogue National des Variétés qui est mis à jour en interne chaque fois que le NVRC approuve

l'homologation d'une nouvelle variété et que le Comité autorise son intégration dans la liste. Toutefois, le catalogue n'est pas mis à jour souvent, et n'est pas accessible au public, que ce soit sous format numérique ou papier. Au moment de l'étude, les NSCS ont indiqué que tous les catalogues devaient être approuvés par le solliciteur général avant d'être envoyés à l'imprimeur du gouvernement.

La Politique Nationale des Semences de l'Ouganda de 2018 prévoit que le l'Agence d'Inspection et de la Santé des Plantes de l'Ouganda (UPHIA) remplace les NSCS. Il est prévu que cette agence semi-autonome améliore la qualité des services et soit chargée des services phytosanitaires, des services de réglementation des semences et des services de réglementation des produits chimiques en lien avec les plantes et l'agriculture.

QUALITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA RÉGLEMENTATION SEMENCIÈRE

La réglementation semencière offre une structure au secteur formel des semences. Les études TASAI évaluent les perspectives des parties prenantes sur divers aspects des réglementations semencières, y compris si elles favorisent la croissance du secteur semencier, le rôle des parties prenantes dans leur conception et mise en œuvre, la sensibilisation des parties prenantes aux lois et réglementations, la présence d'un organisme chargé de leur application, les coûts des réglementations et l'efficacité des mesures punitives.

Mise en œuvre de la Réglementation sur l'Harmonisation du Commerce des Semences du COMESA:

La réglementation du COMESA a trois aspects : le système d'homologation des variétés, le système de certification des semences et les mesures phytosanitaires. La réglementation du COMESA fournit des directives générales pour l'enregistrement des variétés dans le Catalogue des Variétés du COMESA pour : les nouvelles variétés non enregistrées et non homologuées, quel que soit le pays du COMESA ; une variété enregistrée et homologuée dans l'un des pays du COMESA avant le lancement du Catalogue des Variétés du COMESA en 2015, et les variétés enregistrées et homologuées dans au moins deux pays du COMESA avant le lancement du Catalogue des Variétés du COMESA en 2015. La Réglementation sur les Plantes et les Semences de l'Ouganda de 2017 (MAAIF 2017) n'est pas entièrement harmonisée avec la réglementation du COMESA. Toutefois, la réglementation du COMESA est déjà appliquée. Entre 2017 et 2019, 9 variétés de maïs (sur 15 variétés homologuées cette année-là) ont été homologuées par le système d'homologation des variétés du COMESA.

Le système de certification des semences de l'Ouganda est étroitement aligné sur le système de certification des semences du COMESA en termes de normes de certification applicables sur le terrain et en laboratoire, d'étiquetage des semences, de délivrance des certificats et de classification des semences.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires pour les semences en Ouganda sont guidées par la Loi sur la Protection et la Santé des Plantes de 2015 (République d'Ouganda, 2015). La liste des organismes nuisibles de quarantaine de l'Ouganda n'a pas été harmonisée avec la liste correspondante du COMESA.

La Réglementation sur l'Harmonisation du Commerce des Semences du COMESA exige trois types de documents pour accompagner les importations et exportations de semences dans et vers la région : un certificat de test des semences, un permis d'importation/exportation des plantes, un certificat phytosanitaire et un certificat phytosanitaire de réexportation pour les réexportations. Quand les conditions prescrites dans ces documents ne sont pas respectées, les pays importateurs peuvent émettre un avis de non-conformité.

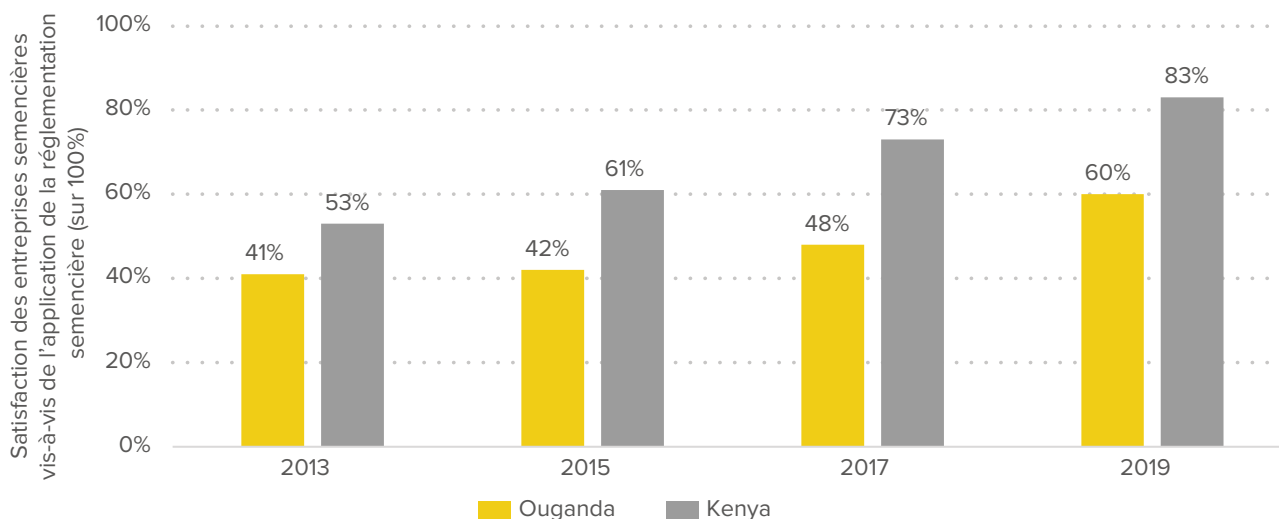
La Réglementation sur la Protection et la Santé des Plantes de l'Ouganda (MAAIF, 2020) exige un permis d'importation/d'exportation, un certificat phytosanitaire pour les exportations et un certificat phytosanitaire de réexportation pour les réexportations. Avant l'émission des permis d'importation, les inspecteurs phytosanitaires conduisent une analyse de risque phytosanitaire et peuvent recommander le test ou le traitement d'une livraison sous leur supervision.

Statut du Projet de loi et de la Réglementation Semencière de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC):

La Projet de loi Harmonisée sur les Variétés de Semences et de Plantes de l'EAC a été développé et soumis au Conseil Sectoriel des Affaires Juridiques et Judiciaires par le 38ème Conseil des Ministres en mai 2019. Le Projet de loi est en attente d'examen par le Conseil des Ministres qui le transmettra ensuite à l'Assemblée Législative d'Afrique de L'Est. Toutefois, des organisations de la société civile ont fait appel auprès de l'EALA afin de réexaminer le projet de loi pour s'assurer que les droits des agriculteurs ont bien été pris en compte.

La satisfaction des entreprises financières vis-à-vis de l'application de la réglementation semencière par le gouvernement a été qualifiée de « bonne » (60%). La plupart des entreprises semencières pensent que bien que le cadre réglementaire des semences soit très clair, sa mise en œuvre n'est pas assez robuste car son application ne fournit pas les freins et contrepoids adéquats. Le graphique 6 montre la satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de l'application de la réglementation semencière au Kenya et en Ouganda entre 2013 et 2019. La satisfaction des entreprises semencières ougandaises a légèrement augmenté sur les quatre ans. En comparaison, la satisfaction des entreprises semencières kényanes a considérablement augmenté sur cette même période. La principale différence entre les deux pays est qu'au cours de cette période, le gouvernement kényan a adopté deux réglementations importantes pour le secteur semencier. Plus important encore, le gouvernement kényan a mis en œuvre ces réglementations au moyen d'actions telles que l'application de normes semencières, l'introduction d'inspecteurs des semences autorisés et l'application stricte de mesures pour freiner la propagation des semences contrefaites.

Graphique 6 : Satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de l'application de la réglementation semencière



EFFORTS POUR ÉRADIQUER LES SEMENCES CONTREFAITES

Les semences contrefaites (également appelées fausses semences) menacent le secteur semencier de deux principales façons : Premièrement, elles minent la confiance des fermiers dans les semences certifiées à cause de cas où des fermiers ont semé à leur insu des grains de qualité inférieure, présentés comme étant des semences certifiées. Deuxièmement, elles menacent le succès des efforts visant à augmenter l'adoption des variétés améliorées, les fermiers n'étant pas certains de l'authenticité des semences. TASAI suit le nombre de cas de semences contrefaites rapportés par les entreprises semencières et le gouvernement lors de l'année de recueil des données. Par ailleurs, les entreprises rapportent leur niveau de satisfaction vis-à-vis des efforts gouvernementaux pour éliminer les semences contrefaites.

Les entreprises semencières interrogées par TASAI lors de l'étude de 2019 ont rapporté 48 cas de semences contrefaites. C'est un nombre en fort contraste avec les 3 cas officiels. Selon les NSCS, le nombre officiel inclut uniquement les cas rapportés directement au gouvernement. Le processus formel exige le dépôt d'une plainte écrite auprès du Secrétaire Permanent du MAAIF ; celui-ci l'envoie au Directeur des Ressources de Cultures, qui à son tour la remet au Commissaire du Département de l'Inspection et de Certification des Cultures, qui la fait suivre au Commissaire Adjoint/Responsable des NSCS pour enquête. La longue procédure nécessaire pour rapporter des cas est probablement dissuasive lorsqu'il s'agit de rapporter des cas mineurs. Les trois cas officiels de semences contrefaites étaient tous en lien avec le programme gouvernemental des NAADS. Les agents administratifs responsables des districts concernés ont déposé des plaintes écrites formelles auprès du MAAIF.

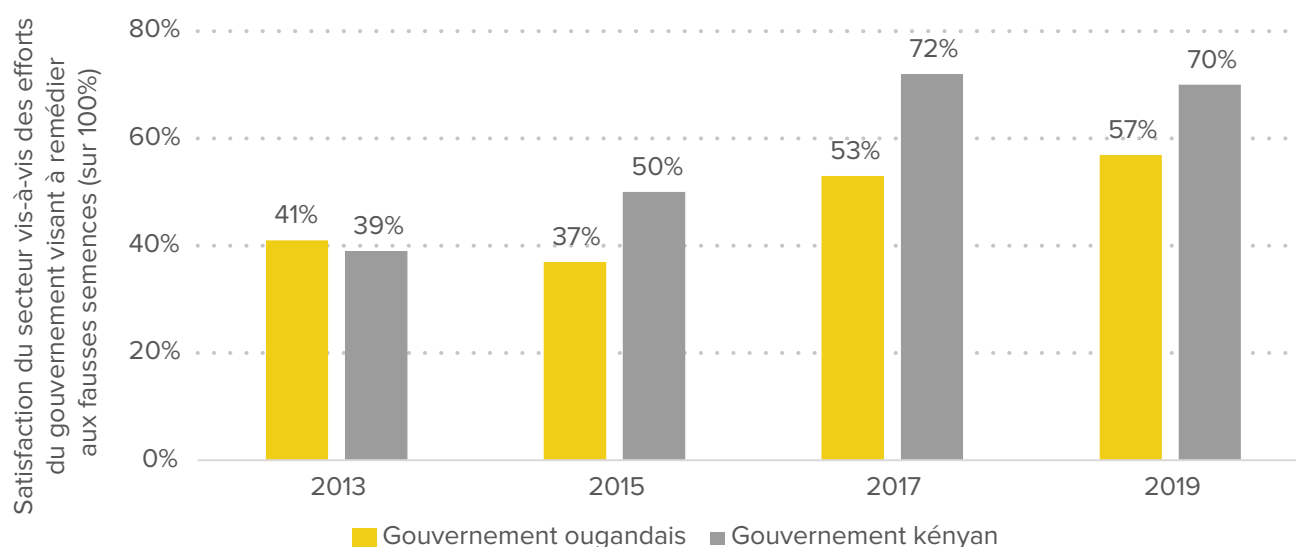
Entre 2013 et 2019, la satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis des efforts du gouvernement à remédier au problème des semences contrefaites en Ouganda a été constamment

qualifiée de « moyenne », comme le montre le graphique 7. Les faibles taux s'expliquent en partie par le fait que les NSCS n'ont pas le personnel et les capacités logistiques adéquates pour remédier de façon exhaustive au problème des semences contrefaites. Selon les NSCS, les données sur les sources des semences contrefaites qui permettraient de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sont limitées. Les entreprises semencières ont indiqué que les principales sources de fausses semences étaient les vendeurs d'intrants agricoles et les autres entreprises semencières comme elles qui conditionnaient des grains comme semences. Enfin, on accuse les ONG, notamment la FAO, de ne pas donner aux fournisseurs suffisamment de temps pour multiplier des semences qualité afin de répondre aux opérations humanitaires. Cela a ouvert des brèches dans le processus, de l'approvisionnement à la distribution, dans lesquelles des vendeurs d'intrants agricoles peu scrupuleux se sont engouffrés.

En revanche, la satisfaction des entreprises semencières au Kenya a sensiblement augmenté entre 2013 et 2017 et est restée à un niveau élevé, étant donné que les deux pays avaient le même taux en 2013. Cette évolution positive est principalement attribuée à deux interventions gouvernementales : la première est le renforcement des services d'inspection des semences à travers l'introduction d'inspecteurs semenciers autorisés en 2017, et la deuxième est l'introduction d'étiquettes de sécurité pour les semences, également en 2017, posées sur les sachets de semences certifiées.

Le gouvernement et le secteur privé ont tous les deux engagé de multiples mesures pour remédier aux fausses semences. Le MAAIF a défini un cadre juridique clair pour le secteur semencier et a œuvré à sensibiliser les fermiers sur les questions de la qualité des semences en publiant et en distribuant des versions simplifiées des documents réglementaires relatifs aux semences. La police agricole du MAAIF effectue des vérifications de routine et saisit les semences contrefaites. De plus, des discussions sont en cours avec la Bureau du Procureur Général pour renforcer les capacités de la police agricole du MAAIF afin de traduire en justice les contrevenants. Par ailleurs, le gouvernement, via les NSCS, est en train d'évoluer vers un système de

Graphique 7 : Évaluation des mesures gouvernementales visant à remédier aux semences contrefaites



gestion électronique de l'inspection des semences qui prendra en charge la traçabilité et le suivi et permettra de numériser les étiquettes semencières pour les protéger contre la falsification. Le projet, appelé Système de Suivi et de Traçabilité des Semences (STTS), a été déployé lors de la deuxième saison (saison B) de 2021, qui a débuté en septembre. Le secteur privé, à travers l'USTA, collabore au projet du système de gestion électronique.

UTILISATION DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

La subvention des semences est une mesure à court ou moyen terme visant souvent à encourager les fermiers à adopter des variétés de culture améliorées. La conception et l'exécution de programmes de subvention, en termes d'échelle, de cible, de modalité de distribution et de système de paiement, peuvent contribuer à développer le marché des semences mais également perturber les lois du marché.

Le programme de subventions des intrants agricoles de l'Ouganda, Opération Création de Richesse (OWC)¹⁴, a été lancé comme pilote pendant l'année fiscale 2014/15 puis a été déployé dans tout le pays en 2015/16. En 2019, le programme a distribué un total de 3 315 T de semences de maïs à 663 073 exploitants agricoles et 294 T de semences de haricot à 24 470 exploitants agricoles¹⁵. L'OWC est gérée par les Services Nationaux de Conseil Agricole (NAADS). Les interventions de l'OWC sur les semences ciblent certaines cultures de sécurité alimentaire majeure, notamment le maïs et le haricot,

14 Le programme OWC vise à augmenter les revenus des foyers et à contribuer à créer de la richesse en transformant les fermiers pratiquant une agriculture de subsistance en fermiers commerciaux <http://owc.go.ug/background.php>

15 Le nombre total de foyers ciblés est basé sur le volume de semences requis pour un demi-acre par foyer. Pour le maïs, cela équivaut à 5 kg. En 2019, le prix auquel les entreprises ont fait une offre pour fournir des haricots était sensiblement plus faible (au moment de la distribution des semences par les entreprises) que le prix du marché du fait d'une pénurie engendrée par la sécheresse. En conséquence, les semences de haricot fournies étaient inadaptées et ont été données aux membres du parlement pour être distribuées à leurs constituants. Le sorgho est généralement distribué à la région de Karamoja et dans certains districts du nord de l'Ouganda mais une communication tardive de la part des districts a conduit à la réallocation de ces ressources.

et dans une certaine mesure le sorgho pour les sous-régions de Karamoja et de Teso. Ces interventions ciblent également toutes les catégories d'exploitations agricoles, bien que leur inclusion soit limitée par la quantité de semences disponibles.

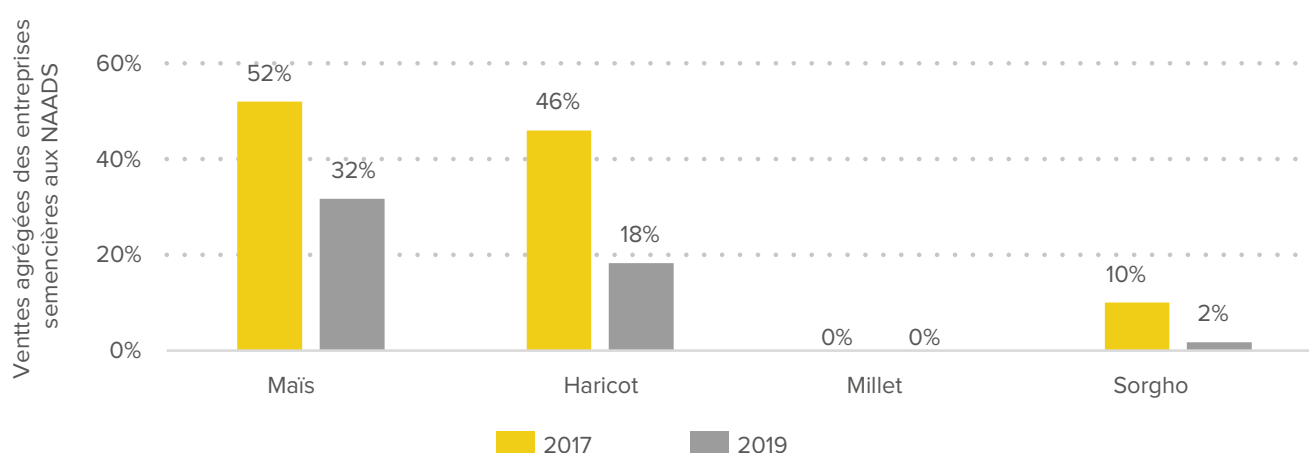
Les cultures prioritaires sont sélectionnées en consultation avec les Gouvernements Locaux des Districts (DLG) qui soumettent des suggestions pour la sélection des cultures en fonction des priorités des fermiers en matière de sécurité alimentaire ou de revenu des foyers. Le secrétariat des NAADS effectue la sélection finale au regard des avantages stratégiques pour la sécurité alimentaire du pays, c'est-à-dire qu'ils donnent la préférence aux cultures largement utilisées dans le pays.

Les vendeurs de semences sont invités à soumettre des offres d'approvisionnement au moyen d'un processus ouvert et compétitif respectant la réglementation/les principes de l'Autorité des Achats Publics et de l'Utilisation des Biens Publics (PPDA) (MOFP, 2014). Le droit de participer aux compétitions est guidé par le respect de critères administratifs, commerciaux, techniques et financiers clairement définis. Pour avoir le droit de participer, une entreprise doit être enregistrée et autorisée à commercialiser des semences par le Département de l'Inspection et de la Certification des Cultures du MAAIF. Le processus exige également une évaluation des spécifications techniques gouvernant la qualité semencière.

Les fournisseurs qui se sont vu attribuer les contrats fournissent les semences aux DLG compétents pour avoir une approbation administrative et technique. Les semences sont distribuées aux fermiers bénéficiaires ciblés dans les paroisses des sous comtés destinataires. La distribution est effectuée par les agents de l'OWC avec l'aide de techniciens gouvernementaux qui évaluent la qualité, et de politiciens qui assurent la supervision. Les NAADS disposent d'un cadre pour le suivi et l'évaluation des interventions de sécurité alimentaire effectuées par l'OWC.

Le graphique 8 montre les ventes agrégées des entreprises semencières au programme de subventions des intrants des NAADS en 2017 et en 2019. Au global, les ventes des entreprises semencières ont baissé de 2017 à 2019 pour trois cultures : le maïs, le haricot et le sorgho. Le millet ne faisait pas partie des cultures concernées par le programme d'intrants de l'OWC en 2017 et en 2019. La raison de cette baisse est l'insatisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de certains aspects de la mise en œuvre du programme, comme détaillé ci-dessous.

Graphique 8 : Ventes agrégées des entreprises semencières aux NAADS





Les entreprises ont donné une mauvaise opinion sur la mise en œuvre des NAADS, comme le montre le tableau 18. Les taux de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de l'ouverture et de la transparence, et de la prévisibilité du processus d'approvisionnement étaient « très faibles », 23% et 24% respectivement. L'efficacité des paiements a été qualifiée de « faible » (35%). Les entreprises ont eu le sentiment que rien ne garantissait que le contrat soit attribué au soumissionnaire avec le meilleur service/produit. De plus, les entreprises semencières se sont plaintes de ne pas avoir reçu

un préavis et des informations suffisantes sur le programme d'approvisionnement afin d'adapter leurs plans de production. Par ailleurs, les entreprises semencières ont rapporté que le processus de paiement des NAADS ne garantissait pas des paiements 100% dans les délais. Il convient de noter que la satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la mise en œuvre du programme des NADS a baissé depuis 2017, mettant en valeur des problèmes croissants dans l'application du programme.

Tableau 18 : Taux de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis du programme de subventions du gouvernement

Indicateur d'opinion (taux de satisfaction)	Taux (sur 100%)	
	2017	2019
Ouverture et transparence du processus d'approvisionnement des semences	59%	35%
Prévisibilité du processus d'approvisionnement	36%	23%
Efficacité du processus de paiement	48%	24%

très faible faible moyen bon excellent

APPUI INSTITUTIONNEL

QUALITÉ DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SEMENCIÈRE NATIONALE

Des associations professionnelles performantes jouent un rôle clé dans la représentation des intérêts du secteur et dans le dialogue avec le gouvernement. Les membres des associations nationales des semences incluent les entreprises semencières et certains vendeurs d'intrants agricoles.

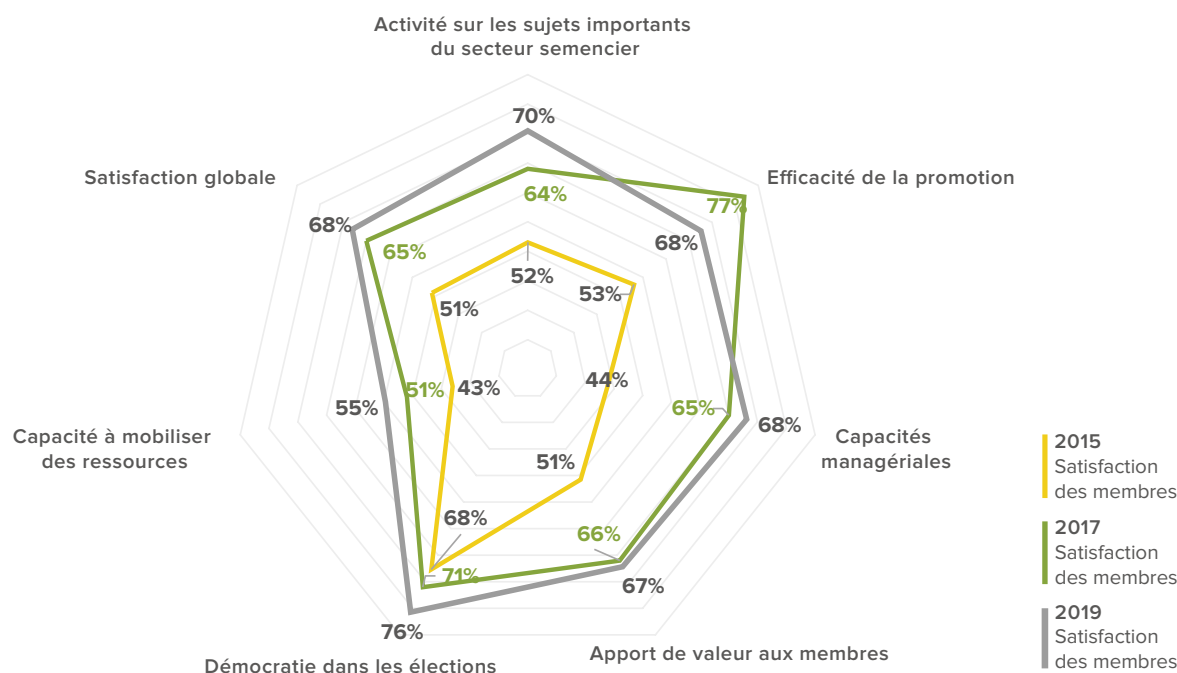
L'Association Professionnelle Semencière Nationale de l'Ouganda (USTA) est une association composée de membres à l'intention des marchands de semences en Ouganda. L'USTA a été introduite le 16 août 1999 afin « d'améliorer la disponibilité des semences dont la qualité est garantie par la construction, la coordination et la promotion du développement du secteur semencier en Ouganda ». L'association est composée de membres ordinaires et associés. Les membres ordinaires sont les entreprises semencières engagées dans la production/ le tri-conditionnement et/ou la commercialisation de semences d'un large éventail de cultures. Certains membres vendent également des intrants et des équipements agricoles. Les membres associés sont principalement des vendeurs d'intrants agricoles et les fournisseurs de services

semenciers tels que ceux qui sont engagés dans les essais de semences ou l'analyse en laboratoire.

L'USTA est membre de l'Association Professionnelle Semencière Africaine (AFSTA) et de la Fédération Semencière Internationale (ISF). En 2019, l'USTA comptait parmi ses membres 33 des 44 entreprises semencières actives enregistrées en Ouganda et 3 membres associés (non impliqués dans la production semencière mais offrant des services tels que les essais de semences en laboratoire et la distribution d'intrants agricoles/de semences). Sur les 24 entreprises semencières ayant participé à l'enquête de TASAI, 21 étaient membres ordinaires de l'USTA.

L'USTA est gouvernée par un comité exécutif de sept membres comprenant : un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier et trois membres de comité. Ils servent des mandats de trois ans et sont élus lors de la réunion générale annuelle. À l'heure actuelle, deux postes du comité exécutif sont occupés par des femmes : ceux de trésorier et de membre de comité. La faible participation des femmes dans l'équipe dirigeante actuelle est largement structurelle, résultant de la faible participation globale des femmes en tant que dirigeantes/propriétaires d'entreprises semencières. Le secrétariat de l'USTA emploie deux personnes, un secrétaire exécutif et une comptable. Les principaux enjeux rencontrés par le secrétariat en 2019 étaient les réponses lentes des membres lors de demandes d'information, les retards dans le paiement des cotisations des membres et le manque de personnel.

Graphique 9 : Satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de l'USTA



Le graphique 9 montre les performances de l'évaluation de l'USTA par ses membres sur 7 critères en 2015, 2017 et 2019. La satisfaction globale des membres est « bonne » (68%). Les membres ont mieux évalué la « démocratie dans les élections », 76% (« bon »), et moins bien évalué la « capacité de mobiliser des ressources », 55% (« moyen »).

Si l'on regarde la période de 2015 à 2019, la satisfaction globale des membres vis-à-vis de l'USTA a augmenté de manière constante, passant de « moyenne » à 51% en 2015 à « bonne » à 68% en 2019. Pour tous les aspects des services, à l'exception de « l'efficacité de la promotion », il y a eu une augmentation continue des taux d'évaluation au cours des études TASAI de 2015, 2017 et 2019. Cette augmentation montre clairement que l'organisation se renforce continuellement et devient de plus en plus efficace dans la plupart de ses tâches.

L'étude TASAI a demandé aux membres de l'USTA d'identifier les sujets prioritaires sur lesquels l'association professionnelle semencière devrait se concentrer. Voici les principales priorités identifiées :

- **Promouvoir le soutien au secteur semencier :** L'USTA devrait jouer un rôle clé dans les efforts de lobbying auprès du gouvernement pour garantir des conditions équitables dans le secteur semencier. Les sujets de préoccupation concernent la nécessité de faire appliquer pleinement les lois, règles et réglementations semencières, de mettre en œuvre la réglementation semencière harmonisée du COMESA et de revoir les politiques fiscales. Voici certains sujets spécifiques :

- Les entreprises semencières locales (LSBs) qui produisent des QDS ne paient pas de taxes. De plus, les QDS sont vendues en dehors des frontières des

communautés locales sans restriction, en violation de la Politique Semencière Nationale (2018) et du projet de réglementation sur les Semences et les Plantes de 2019 (MAAIF, 2019).

- Les entreprises semencières ne rivalisent pas sur un pied d'égalité avec les entités gouvernementales. Par exemple, les prisons ougandaises produisent, trient, conditionnent et vendent des semences au moyen de ressources publiques et ne paient pas de taxes. Les entreprises semencières ont le sentiment qu'elles devraient elles aussi être exonérées de taxes.
- L'USTA devrait faire pression pour que les entreprises semencières fassent partie de l'équipe technique qui définit le périmètre et les processus de versement de la contribution au secteur agricole.
- **Fournir une estimation des besoins en semences :** On attend de l'USTA qu'elle fournisse des services directement profitables aux membres, tels que le soutien aux renforcements des capacités, la sensibilisation des membres sur les sujets du secteur semencier et des informations sur le marché fournissant une estimation des besoins en semences pour guider le secteur sur la quantité à produire. Les autres services sont le lobbying pour la transparence de l'approvisionnement public des semences et la garantie que les entreprises semencières puissent participer au processus d'homologation des variétés.
- **Développer le marketing des semences :** Les membres de l'USTA s'attendent à ce que l'association entreprenne des activités visant à promouvoir leurs activités à travers des expositions, en communiquant sur les variétés/les produits des membres de l'USTA et en augmentant la visibilité des membres au moyen de publicités dans les magazines et les réseaux sociaux.

- **Développer un système autorégulé:** Pour améliorer la qualité des semences qu'elle commercialise, l'USTA devrait être le fer de lance du développement d'un système d'assurance qualité interne. Ce serait un système autorégulé dans lequel l'USTA aurait la responsabilité de vérifier la qualité des semences, notamment au moyen de contrôles aléatoires. Grâce à ce processus, l'USTA devrait pouvoir prélever des échantillons de semences et les envoyer se faire tester dans un laboratoire indépendant. De plus, l'USTA devrait travailler avec les NSCS pour relancer la formation du personnel des entreprises semencières à l'inspection des semences.
- **Appliquer le code de conduite de l'USTA:** Pour renforcer l'association, les membres ont souligné la nécessité d'enregistrer les nouveaux membres de l'USTA, de respecter l'application du code de conduite et de renforcer les capacités managériales des membres.

ADÉQUATION DES INSECTEURS DES SEMENCES

Les services d'inspection des semences garantissent que les semences commerciales certifiées répondent aux normes de qualité réglementaires. La provision de services d'inspection adéquats nécessite un nombre suffisant d'inspecteurs, dotés de suffisamment de ressources. Les études TASAI suivent le nombre d'inspecteurs et les autres facteurs affectant leur efficacité, tels que la disponibilité des ressources et l'utilisation des (nouveaux) outils numériques. En Ouganda, l'inspection des semences est le mandat des NSCS.

En 2019, les NSCS comptaient 19 inspecteurs des semences (15 hommes et 4 femmes). Toutefois, cinq d'entre eux étaient déployés à la conduite d'inspections phytosanitaires à l'aéroport et n'étaient pas disponibles pour des services de certification sur le terrain et en laboratoire, ce qui dans les faits réduisait le nombre d'inspecteurs à 14. Bien que ce nombre ait plus que doublé depuis 2017, les NSCS et les Services d'Inspection Phytosanitaire et de Quarantaine ont reconnu que les 14 inspecteurs restaient insuffisants pour faire face aux besoins de l'Ouganda. Par ailleurs, les capacités d'inspection sont limitées par un manque de ressources financières, d'équipements et d'infrastructures pour déployer efficacement les inspecteurs sur le terrain, les former techniquement et équiper les postes frontières avec les infrastructures de quarantaine nécessaires. Une évolution prometteuse en 2021 est la mise à disposition de 24 inspecteurs semenciers additionnels par le MAAIF, déployés pour des inspections sur le terrain. C'est un nombre en nette augmentation par rapport aux 14 inspecteurs des semences de 2019. 80 inspecteurs

additionnels ont été employés aux postes frontières en tant qu'inspecteurs phytosanitaires par la Division des Services d'Inspection Phytosanitaire et de Quarantaine (PQISD). Les NSCS reconnaissent que le nombre d'inspecteurs semenciers reste insuffisant pour répondre aux besoins actuels de l'Ouganda.

En réponse à ce problème, les NSCS ont formé et accrédité 100 agents de vulgarisation agricole provenant des principaux districts de production des semences.

Ces agents ont été nommés par leurs Autorités Gouvernementales Locales afin d'aider les inspecteurs semenciers des NSCS à conduire des inspections sur le terrain. De plus, les NSCS étaient en phase de recrutement d'inspecteurs semenciers supplémentaires en 2021. Selon l'inspecteur agricole principal à la tête des NSCS, une fois ces nouvelles recrues déployées, le nombre d'inspecteurs semenciers associé aux infrastructures et ressources adéquates devrait suffire.

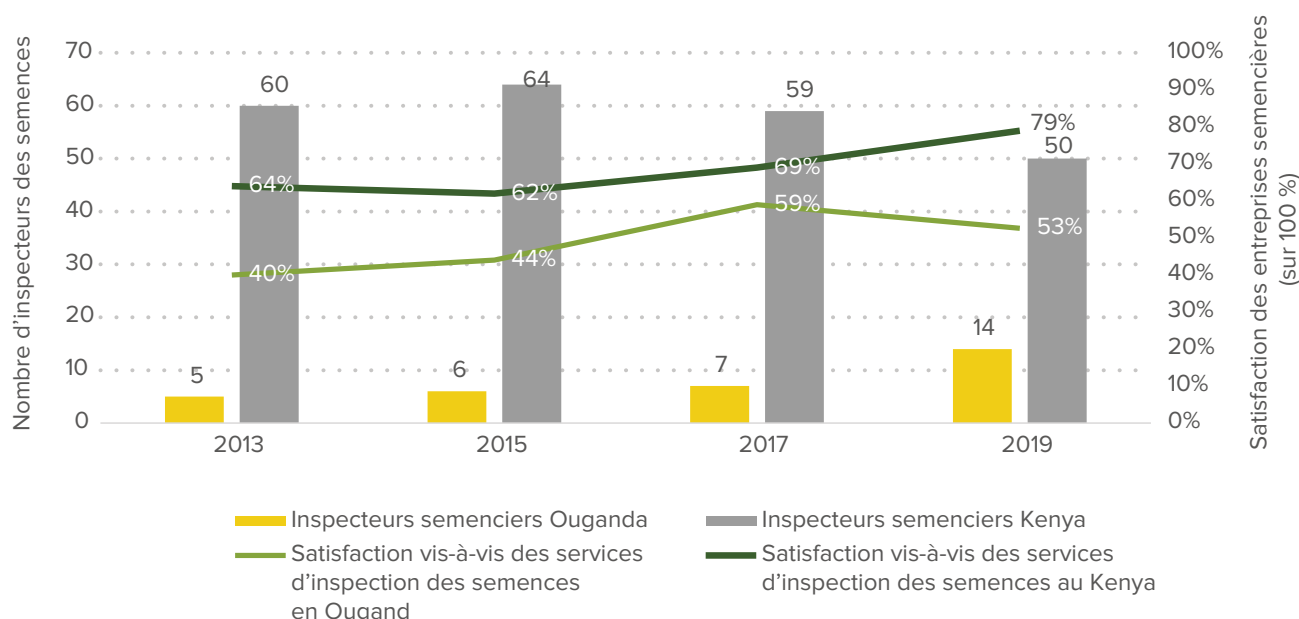
Bien que le nombre d'inspecteurs en Ouganda ait augmenté de 2013 à 2021, il reste faible. Cela signifie que, globalement, les services d'inspection des semences sont inadéquats, ce qui se reflète dans le taux de satisfaction « moyen » rapporté par les entreprises sur cette période, passant de 40% en 2013 à 59% en 2017 puis chutant à 53% en 2019 (graphique 10). En revanche, le pays voisin de l'Ouganda, le Kenya¹⁶, a rapporté une hausse continue de la satisfaction vis-à-vis des services d'inspection des semences sur la même période. En fait, une augmentation de 10 points a été enregistrée entre 2017 et 2019, partiellement attribuée à l'introduction par le Kenya d'une inspection semencière privée en 2017. Ce changement a engendré un processus plus efficace pour les entreprises semencières, alors même que le nombre global d'inspecteurs a diminué.

Le principal grief des entreprises semencières ougandaises concerne les contraintes financières et logistiques (par exemple, le manque de véhicules) empêchant les inspecteurs de mener à bien leurs inspections obligatoires dans les champs de cultures et au niveau de la vente au détail et de la distribution. En conséquence, tous les champs déclarés dans les rapports de plantation ne sont pas inspectés. L'initiative visant à autoriser la participation du secteur privé pour compenser les faibles capacités des services publics d'inspection des semences en Ouganda a échoué en 2018 (Mabaya et al., 2019). Une initiative récente des NSCS, soutenue par l'AGRA, met en place un système pour former et accréditer des para-inspecteurs afin de compléter le travail des inspecteurs des semences du gouvernement. Une telle approche a été mise en œuvre avec succès au Malawi en 2016 (Mabaya et al., 2021).

16 La comparaison faite ici est absolue et ne prend pas en compte les différences de taille des secteurs semenciers dans les deux pays.



Graphique 10 : Tendence du nombre et de la satisfaction vis-à-vis des inspecteurs des semences en Ouganda et au Kenya



SERVICE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

ADÉQUATION DES SERVICES DE VULGARISATION

Des services de vulgarisation agricole performants sont essentiels pour l'adoption réussie des variétés améliorées de semences par les petits exploitants agricoles. TASAI suit le nombre moyen d'exploitations agricoles servies par un agent de vulgarisation. Plus ce ratio est faible, meilleur est l'accès des fermiers aux informations et conseils d'expert sur l'accès et l'utilisation des semences améliorées et des technologies agricoles pertinentes. Cet indicateur suit le nombre d'agents de vulgarisation par secteur (public et privé) et leur genre ; il n'est pas spécifique à une culture.

La vulgarisation agricole en Ouganda est le mandat de la Direction de la Vulgarisation Agricole sous la tutelle du MAAIF. Avec un nombre d'exploitations agricoles estimé à 7 413 883 (UBOS, 2020), les 4 110 agents de vulgarisation agricoles du gouvernement (3 469 hommes et 641 femmes) donnent un ratio d'un agent de vulgarisation agricole pour plus de 1 800 exploitations agricoles en 2019 (tableau 19). En 2019, le MAAIF a publié des directives générales pour l'enregistrement et l'accréditation de tous les agents de vulgarisation dans le pays. L'objectif de ce processus est d'établir un système qui fournit des services de vulgarisation agricole pluralistes de haute qualité, bien coordonnés et harmonisés (MAAIF, n.d.). Les directives générales ciblent tous les agents de vulgarisation, y compris les agents de

vulgarisation privés, public et basés dans les ONG. À l'heure actuelle, le MAAIF sensibilise sur les directives générales tout en enregistrant les agents de vulgarisation. Ces efforts n'en sont qu'à leur début.

Les entreprises semencières ont rapporté qu'elles n'étaient pas satisfaites de l'adéquation des services de vulgarisation agricole, qualifiée de « moyenne » (47%). Les entreprises semencières ont constamment qualifié leur satisfaction de « moyenne » à 49% en 2013 (TASAI, 2015), 45% en 2015 (Mabaya et al., 2016) et à 59% en 2017 (Mabaya et al., 2019). Ce taux faible rapporté par les entreprises semencières reflète l'incapacité des agents de vulgarisation à mener à bien leurs devoirs du fait de ressources inadéquates telles que le transport.

En 2019, les entreprises semencières ont rapporté qu'elles étaient insatisfaites des services de vulgarisation agricole du gouvernement. C'était dû au fait que l'accès aux services de vulgarisation était limité et imprévisible à cause du faible nombre d'agents. De plus, tous les agents de vulgarisation ne sont pas suffisamment compétents sur les diverses variétés de culture pour conseiller les fermiers de manière adéquate. Pour combler les lacunes des services de vulgarisation publics, la plupart des entreprises semencières emploient leurs propres agents de vulgarisation. En 2019, 21 des 24 entreprises semencières (88%) employaient des agents de vulgarisation et 19 de ces entreprises (76%) employaient au moins un agent de vulgarisation femme. Au total, les entreprises semencières employaient 162 agents de vulgarisation (tableau 19) dont 108 étaient des hommes (67%) et 54 étaient des femmes (33%).



Malgré la faiblesse des taux rapportés par les entreprises semencières, plusieurs améliorations positives enregistrées à la Direction de la Vulgarisation Agricole pourraient améliorer la prestation des services de vulgarisation dans le pays. Le MAAIF met en œuvre un mécanisme selon lequel les agents de vulgarisation sur le terrain évalueront avant la saison les besoins en intrants agricoles, y compris les semences améliorées. Ce mécanisme fera partie du Programme de Développement du Cluster Agricole (ACDP). Dans le cadre de ce programme, les agents de vulgarisation évalueront d'abord les besoins des fermiers en intrants améliorés puis relieront ces fermiers aux vendeurs d'intrants agricoles formés et accrédités qui fourniront les intrants aux fermiers au moyen d'un système de bons électroniques.¹⁷ De plus, le MAAIF a fourni 120 véhicules et 1 100 motos aux agents de vulgarisation.

Tableau 19 : Nombre et évaluation des services de vulgarisation agricole

Indicateur	2019
Nombre d'agents de vulgarisation agricole	4,110 (3469 men and 641 women)
Nombre d'agents de vulgarisation privés employés par les entreprises semencières	162 (108 men and 54 women)
Total agents de vulgarisation publics et privés	4,272
Ratio agents de vulgarisation publics – exploitations agricoles	1:1,800
Satisfaction vis-à-vis des services de vulgarisation agricole (sur 100%)	47%

DENSITÉ DU RÉSEAU DE VENDEURS D'INTRANTS AGRICOLES

Les vendeurs d'intrants agricoles jouent un rôle clef dans les systèmes de distribution des semences en Afrique, faisant le lien entre les producteurs et les fermiers individuels, notamment ceux des zones rurales éloignées. Ils représentent

¹⁷ <https://agriculture.go.ug/launch-of-the-e-voucher-system-of-the-agriculture-cluster-development-project/>

souvent le principal point de vente des semences certifiées. Une plus forte densité des vendeurs d'intrants agricoles signifie un meilleur accès aux semences améliorées pour les petits exploitants agricoles. Cet indicateur suit le nombre de vendeurs d'intrants agricoles et, lorsque les données sont disponibles, elles sont classées en vendeurs d'intrants agricoles enregistrés et non-enregistrés.

En 2019, 725 vendeurs d'intrants agricoles ont été enregistrés par le MAAIF (tableau 20). Avec 7 413 883 exploitations agricoles en Ouganda, cela donne un ratio très faible d'un vendeur d'intrant agricole enregistré pour plus de 10 000 exploitations agricoles. Le nombre de vendeurs d'intrants agricoles en 2017 était de 2 500. À cette époque, le MAAIF ne disposait pas de processus formel pour l'enregistrement et le suivi des vendeurs d'intrants agricoles, ce nombre est donc une estimation du gouvernement. En 2019, le MAAIF a institué un système pour enregistrer tous les vendeurs d'intrants agricoles (ce processus est décrit ci-dessous). Le MAAIF et les entreprises semencières reconnaissent que la plupart des vendeurs d'intrants agricoles actifs et travaillant avec les entreprises semencières ne sont pas officiellement enregistrés.

Pour s'enregistrer auprès du MAAIF, les vendeurs d'intrants agricoles soumettent une demande à la Commission de Contrôle des Produits Chimiques Agricoles selon les directives générales de la Réglementation des Semences et des Plantes de 2017. Les demandeurs sont évalués sur leurs connaissances des intrants agricoles. Si leurs qualifications ne sont pas suffisantes, ils suivent une formation personnalisée, actuellement dispensée par l'Université de Makerere. Les installations de stockage des semences dans les locaux proposés sont également évaluées sur leur conformité. Un enjeu majeur mentionné par les NSCS est que de nombreux vendeurs d'intrants agricoles ne disposent pas des installations nécessaires pour maintenir la qualité des semences.

Sur les 24 entreprises semencières interrogées, 23 travaillaient avec des vendeurs d'intrants agricoles. En moyenne, une entreprise semencière travaillait avec 141 vendeurs d'intrants agricoles, le nombre par entreprise variant de 2 à 500. Les entreprises semencières ont indiqué qu'elles limitaient le nombre de vendeurs d'intrants agricoles à gérer pour réduire le risque des semences contrefaites, un nombre plus faible de vendeurs d'intrants agricoles étant plus facile à suivre et à contrôler. 21 entreprises semencières ont rapporté qu'elles offraient des formations aux vendeurs d'intrants agricoles, et 15 d'entre elles offraient des formations encourageant l'amélioration des services à destination des agricultrices. Les entreprises semencières ont qualifié leur satisfaction vis-à-vis du réseau des vendeurs d'intrants agricoles de « moyenne » (56%).

Tableau 20 : Nombre et évaluation du réseau de vendeurs d'intrants agricoles

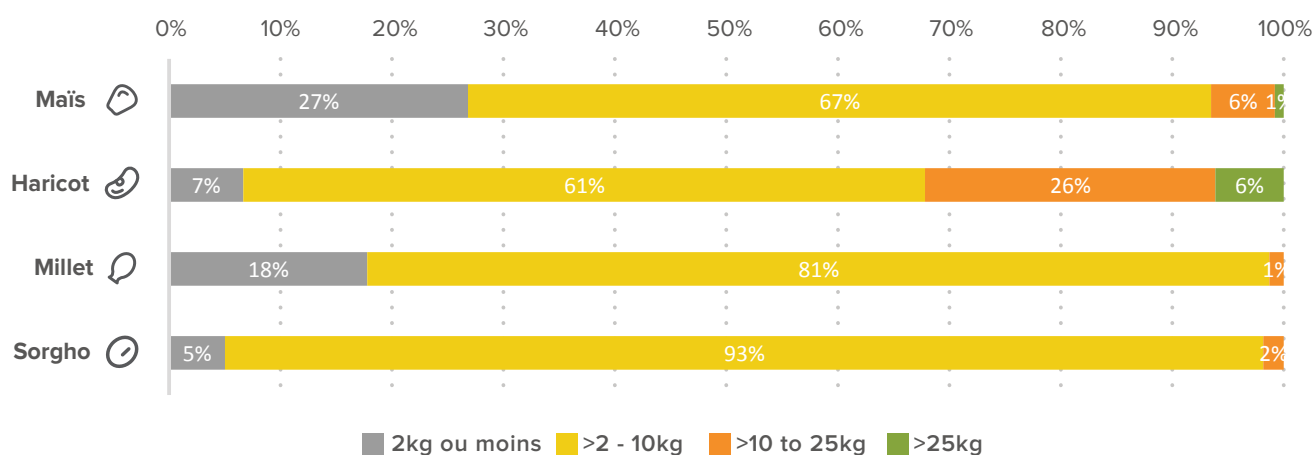
Indicateur	2017	2019
Nombre de vendeurs d'intrants agricoles enregistrés	2,500	725
Satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis du réseau de vendeurs d'intrants agricoles	61%	56%
Interprétation de la satisfaction	Bon	Moyen

DISPONIBILITÉ DES SEMENCES EN PETITS SACHETS

La grande majorité des fermiers d'Afrique sub-saharienne travaillant à petite échelle, leur offrir les semences en petits sachets plus abordables est une bonne façon d'accroître le taux d'adoption des semences certifiées. TASAI suit le pourcentage de semences vendues en sachets de diverses tailles, à savoir 2 kg ou moins, 2 à 10 kg, 10 à 25 kg et plus de 25 kg.

Comme indiqué dans le graphique 11, en 2019, la plupart des semences ont été vendues dans des sachets de tailles allant de 2 à 10 kg : 93% des semences de sorgho, 81% des semences de millet, 67% des semences de maïs et 61% des semences de haricot. Dans une certaine mesure, la taille des sachets était déterminée par les acheteurs. Par exemple, selon les directives générales des NAADS pour le programme OWC, les fermiers sont censés recevoir au moins 5 kg de semences de maïs par foyer pour un demi-acre de production de céréales. Les NAADS ont représenté 32% des ventes de semences de maïs en 2019. De plus, pour le sorgho, la taille des sachets est déterminée par les spécifications données par les acheteurs institutionnels tels que les ONG (organismes humanitaires) dans le marché des exportations. En 2019, 75% des semences de sorgho ont été vendues aux ONG.

Graphique 11: Pourcentage de semences vendues dans diverses tailles de sachet (2019)



RAPPORT DE PRIX SEMENCES-GRAINS

Le rapport de prix semences-grains au moment des semis est une bonne mesure de l'accessibilité des semences améliorées. Ce ratio est important étant donné que de nombreux petits exploitants agricoles finissent par faire un choix entre acheter des semences au secteur formel ou planter des grains. Plus la différence de prix est élevée entre les deux, moins les fermiers disposant de faibles ressources sont susceptibles d'acheter des semences certifiées. Cet indicateur suit le rapport du prix de détail des semences (au moment de la vente par les vendeurs d'intrants agricoles) vis-à-vis du prix de marché des grains au moment des semis.

maïs hybride, 3,7:1 pour le sorgho, 2,4:1 pour le millet, 2,0:1 pour le maïs OPV et 1,7:1 pour le haricot. Il convient de noter, toutefois, que les prix de détail pour les semences sont basés sur les prix subventionnés dans le cadre du programme des NAADS. Les ratios indiquent que le prix des semences de haricot est relativement faible et proche du prix des grains. Le prix des semences de maïs OPV, de millet, de sorgho et de maïs hybride est deux à quatre fois plus élevé que le prix des grains. Le ratio pour le maïs hybride est plus élevé que celui de l'OPV du fait des coûts importants associés à la production et au tri-conditionnement des variétés de maïs hybride.

En comparaison avec l'étude de 2017, le rapport de prix semences-grains a baissé pour le maïs hybride et OPV et augmenté pour le sorgho, le haricot et le millet.

Le tableau 21 liste les rapports de prix semences-grains suivants au moment des semis:
4.3:1 pour le



Tableau 21 : Rapport de prix semences-grains

Culture	Prix en 2019 (\$US/kg)		Rapport de prix semences-grains	
	Prix de détail moyen des semences avec subvention (\$US/kg)	Prix moyen des grains en avril 2019 (\$US/kg)	Ratio prix semences-grains (2017)	Ratio prix semences-grains (2019)
 Maïs (hybride)	1.63	0.38	6.0:1	4.3:1
 Maïs (OPV)	0.76	0.38	3.0:1	2.0:1
 Haricot	1.29	0.77	1.2:1	1.7:1
 Millet	1.11	0.46	2.1:1	2.4:1
 Sorgho	0.97	0.26	1.2:1	3.7:1

CONCLUSION

Dans un article de 2019, Ariga et al. décrivent les cinq phases de croissance d'un secteur semencier en Afrique sub-saharienne, allant d'émergente à mature. Assigner un pays à une catégorie n'est pas toujours simple car certains aspects d'un secteur semencier peuvent être en avance tandis que d'autres peuvent être en retard par rapport à une phase donnée. Comme le montre l'étude TASAI, c'est le cas de l'Ouganda ; toutefois, globalement, l'image du secteur semencier formel du pays obtenue en 2020 s'apparente davantage à la phase de croissance de développement, caractérisée par des entreprises semencières bien établies, soutenues par des programmes de sélection forts, un environnement politique qui appuie la participation du secteur privé, un marché très compétitif avec des entreprises semencières multinationales et locales produisant une grande variété de semences de haute qualité, et un réseau de vendeurs d'intrants agricoles fort au service des entreprises semencières. L'étude TASAI 2020 sur l'Ouganda a révélé plusieurs aspects positifs du secteur semencier, dont la plupart sont le résultat d'améliorations et de programmes récents initiés par le gouvernement. Toutefois, le secteur continue de faire face à des contraintes pouvant entraver la croissance.

Dans la section **recherche et développement**, l'étude TASAI a observé que la plupart des variétés de maïs listées dans le catalogue national ont été homologuées avec le système du COMESA. L'homologation de variétés adaptables à la région augmente l'accès des fermiers aux semences améliorées et épargne des processus de développement longs. Les principales sources de semences de base pour les quatre cultures en 2019 étaient les instituts de la NARO et le CIMMYT pour le maïs. Deux nouveaux venus dans la production de semences de base, QBS et NARO Holdings Limited, ont également fourni des semences de base de maïs et de haricot. La diversification continue de l'approvisionnement

en semences de base est saine pour le secteur semencier ougandais.

Au fil des ans, la plupart des programmes de sélection ont été dépendants de l'appui financier de projets collaboratifs. C'est grâce à de telles initiatives que le programme de sélection du maïs compte le plus de variétés homologuées depuis 2017. Il est nécessaire de renforcer les programmes de sélection publics des trois autres cultures afin de continuer à développer des variétés pour les cultures de sécurité alimentaire et nutritionnelle comme le millet qui n'est pas attractif pour le secteur privé.

27 des 38 variétés homologuées pendant la période de collecte de données sont dotées d'au moins une caractéristique spécifique. Les nouvelles caractéristiques répondent principalement aux enjeux du changement climatique, 21 des 27 variétés étant dotées d'attributs d'adaptation au climat. Les autres caractéristiques sont la tolérance à la sécheresse et la maturité précoce. Bien qu'elles soient moins nombreuses que les caractéristiques d'adaptation au climat, TASAI a également enregistré de nouvelles variétés dotées de caractéristiques en lien avec l'utilisation (goût sucré, cuisson rapide) et la nutrition (sans tanins).

Dans la section **compétitivité du secteur**, l'Ouganda a connu une croissance du nombre d'entreprises semencières actives participant aux chaînes de valeur des semences de maïs, de haricot et de sorgho. En conséquence, le marché des semences de maïs est devenu compétitif et ne comporte pas d'acteurs dominants. Toutefois, les marchés des semences de haricot et de sorgho continuent d'être dominés par quelques acteurs importants. Pour augmenter leur compétitivité, le gouvernement devrait renverser la tendance



RÉFÉRENCES

- Ariga, J., Mabaya, E., Waithaka, M., Wanzala-Mlobela, M. 2019. "Can improved agricultural technologies spur a green revolution in Africa? A multicountry analysis of seed and fertilizer delivery systems." *Agricultural Economics*. 50: 63–74.
- CASA 2020. Beans Sector Strategy – Uganda
CASA Uganda Country Team. Commercial Agriculture for Smallholders and Agribusiness. Department for International Development (DFID).
- COMESA. 2014. COMESA Seed Trade Harmonization Regulations, 2014.
- Edema, R., Gibson, P., Ongom, P., Dramadri, I. 2018. Makerere University Regional Centre for Crop Improvement. Eastern and Southern Africa Higher Education Centres of Excellence Project.
- GoU (Government of Uganda). 2017. The Seeds and Plant Regulations, 2017. Statutory Instrument 2017 No. 14.
- GoU (Government of Uganda). 2020. The Seeds and Plant (Quality Declared Seed) Regulations, 2020. Statutory Instrument No. 5.
- Mabaya, E., Kachule, R., Waithaka, M., Tihanyi, K., Magambo, G., Mugoya, M. 2021. Malawi Country Report. The African Seed Access Index.
- Mabaya, E., Mugoya, M., Mubangizi, E., Ibyisintabyo, C. 2019. Uganda Brief 2018 - The African Seed Access Index.
- Mabaya, E., Mubangizi, E., Ibyisintabyo, C. 2016. Uganda Brief 2016 - The African Seed Access Index.
- MAAIF (Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries). 2020. The Plant Protection and Health (Import and Export) Regulations. Statutory Instrument 2020 No. 4.
- MAAIF (Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries). 2019. Process of Registration and Accreditation of AEAS Providers.
- MAAIF (Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries). 2018. National seed strategy 2018/19 – 2022/23.
- MAAIF (Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries). n.d. Maize Training Manual for Extension workers in Uganda. <https://www.agriculture.go.ug/wp-content/uploads/2019/09/Maize-training-manual-for-extension-workers-in-Uganda.pdf>
- MAAIF (Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries). n.d. Bean Training Manual for Extension workers in Uganda. <https://www.agriculture.go.ug/wp-content/uploads/2019/09/Bean-training-manual-for-extension-workers-in-Uganda.pdf>

à la hausse du processus d'importation qui est passé de 6 jours en 2015 à 17 jours en 2019. L'introduction d'un certificat de Vérification Pré-importation de Conformité avec les Normes par les bureaux des normes de l'Ouganda et du Kenya en 2019 a ajouté des coûts et provoqué la perte d'une saison de semis du fait de retards importants à la frontière, dont la conséquence a été que les semences ne sont pas arrivées à temps pour les semis. Les nouvelles politiques devraient être prévisibles, communiquées à l'avance et donner suffisamment de temps aux discussions entre les parties prenantes avant leur mise en œuvre.

L'environnement politique semencier ougandais soutient globalement la croissance du secteur privé, et les instruments politiques de base sont en place. Il existe une coordination claire et une supervision réglementaire du secteur semencier. Le système de certification des semences ougandais est en phase avec le système de certification des semences du COMESA en matière de normes de certification sur le terrain et en laboratoire, d'étiquetage des semences et de délivrances des certificats et de classification des semences. Le Catalogue National des Variétés ougandais n'est pas mis à jour régulièrement et n'est pas mis à disposition du public, ce qui signifie que l'information n'est pas accessible aux entreprises semencières et fermiers intéressés. L'homologation et l'enregistrement des variétés peuvent être accélérés avec des réunions régulières du comité, la standardisation des coûts des essais et la numérisation des processus. Pour augmenter la confiance dans la qualité des semences produites et vendues en Ouganda, le gouvernement devrait accélérer l'accréditation du laboratoire de test de semences par l'Association Internationale d'Essais de Semences (ISTA).

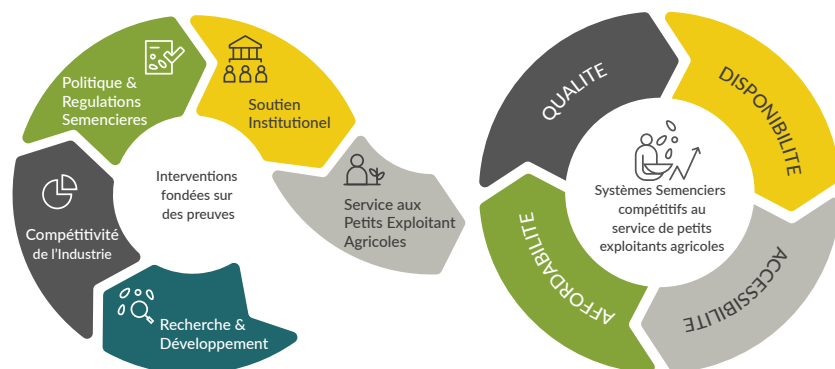
Pour éviter les distorsions de marché, des systèmes de bon devraient être adoptés pour permettre aux fermiers de choisir entre les semences fournies par le gouvernement ou celles des ONG. L'enseignement tiré du système de bon électronique en cours d'application dans certains districts dans le cadre du Programme de Développement du Cluster Agricole (ACDP) peut être un bon point de départ. Le programme de subventions des semences OWC dirigé par les NAADS a besoin d'être amélioré en termes de transparence et de prévisibilité de l'approvisionnement des semences et d'efficacité des paiements.

En matière **d'appuis institutionnel**, la satisfaction globale vis-à-vis de performances de l'USTA a légèrement augmenté, passant de 61% en 2013 à 68% en 2019. Cela montre que l'association continue de servir ses membres de manière efficace. Le paiement dans les délais des cotisations permettra au secrétariat d'améliorer ses performances par ailleurs satisfaisantes.

Malgré l'augmentation du nombre d'inspecteurs semenciers, passé de 7 à 2017 à 24 en 2021, les services d'inspection de l'Ouganda restent faibles. La mise en œuvre prévue de la formation et de l'autorisation des para-inspecteurs privés par les NSCS et l'USTA allégera le fardeau des services d'inspection semencière publics. Pour en accroître les bénéfices, les capacités des inspecteurs semenciers doivent être soutenues par des financements adéquats qui rendent les inspections plus efficaces sur le terrain. Enfin, la transformation attendue des NSCS en Agence d'Inspection et de Santé des Plantes de l'Ouganda (UPHIA) améliorera les performances de la réglementation du secteur semencier.

Les **services fournis aux petites exploitations agricoles** ougandaises sont inadéquats, comme le montre le petit nombre d'agents de vulgarisation agricole. Bien que le nombre d'agents de vulgarisation employés par le service public ait augmenté depuis 2017, le nombre moyen d'exploitations agricoles servies par un agent de vulgarisation reste élevé. De plus, le rapport vendeurs d'intrants agricoles enregistrés-exploitations agricoles est très faible, indiquant que les fermiers rencontrent probablement des difficultés à accéder aux intrants agricoles. Dans le cadre du ACDP, le MAAIF relie les fermiers aux vendeurs d'intrants agricoles agréés par l'intermédiaire d'agents de vulgarisation dans 57 districts. C'est un pas dans la bonne direction.

À PROPOS DE TASAI



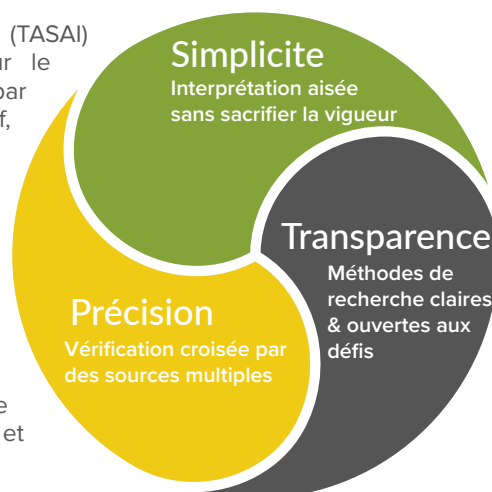
PILERS D'UN SECTEUR SEMENCIER COMPÉTITIF

D'ici fin 2021, TASAI aura finalisé les études de 20 pays africains : Burkina Faso, Burundi, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Dans chaque pays, TASAI travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur semencier local, le gouvernement et les agences de développement internationales afin de partager les observations de TASAI et d'identifier les étapes suivantes en vue de créer un secteur national des semences dynamique.

Le travail de TASAI a été soutenu par diverses organisations de développement, y compris l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), la Banque Africaine de Développement, la Fondation Bill et Melinda Gates, UKAID, ELAN-RDC et Kenya Markets Trust, parmi d'autres. Plusieurs de ces agences utilisent les données TASAI afin d'éclairer leurs activités relatives au secteur des semences.

Pour évaluer le statut de la chaîne de valeur du secteur des semences, TASAI utilise 22 indicateurs regroupés en cinq catégories : Recherche et Développement, Compétitivité du Secteur, Politiques et Réglementations des Semences, Soutien Institutionnel et Service aux petits exploitants agricoles.

The African Seed Access Index (TASAI) est un projet de recherche sur le secteur semencier, coordonné par l'organisation à but non lucratif, TASAI Inc. L'objectif de TASAI est d'encourager les gouvernements africains et les autres acteurs du secteur semencier à créer et à maintenir un environnement propice au développement d'un système semencier privé dynamique, au service des petits exploitants agricoles. C'est cet environnement favorable que TASAI cherche à mesurer, suivre et comparer dans les pays africains.



PRINCIPES TASAI

RÉFÉRENCES

MOFPED (Ministry of Finance, Planning and Economic Development). 2014. The Public Procurement and Disposal of Public Assets Regulations. Statutory Instruments 2014 No. 6. https://www.ppda.go.ug/download/regulations/regulations/central_government_regulations/2014/PPDA-Regs-2014.pdf

TASAI (The African Seed Access Index). 2015. Uganda Policy Brief. The African Seed Access Index

The Republic of Uganda. 2018. The National Seed Policy. <https://www.agriculture.go.ug/wp-content/uploads/2019/05/Ministry-of-Agriculture-Animal-Industry-and-Fisheries-National-Seed-Policy.pdf>

The Republic of Uganda. 2007. The Seeds and Plant Act 2006.

The Republic of Uganda. 2015. The Plant Protection and Health Act, 2015.

The Republic of Uganda. 2015. Uganda National Seed Strategy 2014/15-2019-20 Final Draft Validated by Stakeholders.

The Republic of Uganda. 2014. The Plant Variety Protection Act 2014.

Uganda Bureau of Statistics [UBOS]. 2020. Uganda Annual Agricultural Survey 2018. <https://www.ubos.org/annual-agricultural-survey-2018-report>

CRÉDITS PHOTO

Cover: iStockphoto.com/africa924
Page 1: iStockphoto.com/jaboticaba
Page 2: iStockphoto.com/ManoAfrica
Page 16: iStockphoto.com/AvaLeighton
Page 25: iStockphoto.com/AnjoKanFotografie
Page 28: iStockphoto.com/Skyhouse

PARCOURIR LES DONNÉES DE TASAI

EN LIGNE : Pour comparer les indicateurs TASAI de plusieurs pays et années, veuillez consulter le tableau de bord TASAI en ligne : <https://dashboard.tasai.org>.

DÉCOUVREZ LES COMPTES-RENDUS TASAI EN LIGNE: <https://tasai.org/reports/>



TASAI
The African Seed Access Index

POUR EN SAVOIR PLUS:



THE AFRICAN SEED ACCESS INDEX EST SOUTENU PAR:

**BILL & MELINDA
GATES foundation**



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



**Adam Smith
International**

